ESTIMATES

Solicitor General Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-43

ISBN 0-660-61836-2

102-05127/

Solicitor General Canada

2002-2003 Estimates

A Report on Plans and Priorities

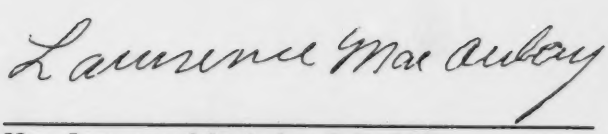

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Table of Contents

SECTION I: MINISTER'S MESSAGE ---------- 1
SECTION II: PORTFOLIO/DEPARTMENTAL OVERVIEW ---------- 4
SECTION III: DEPARTMENTAL STRATEGIC OUTCOMES ---------- 9
SECTION IV: ORGANIZATION ---------- 23
SECTION V: ANNEXES ---------- 27
SECTION VI: OTHER INFORMATION ---------- 34
INDEX ---------- 37

Section I: The Minister's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities of the Department of the Solicitor General. This report covers key plans, priorities and expected results for the period 2002/2003 – 2004/2005.

The Department is part of the Portfolio of the Solicitor General, which includes the RCMP, the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Correctional Service of Canada (CSC), the National Parole Board and three review bodies. The Portfolio's mission is to protect the public and maintain a just, peaceful and safe society. To this end, the Department provides me with portfolio-wide strategic policy advice in support of advancing the government's public safety agenda, which has as its goal to ensure that Canadians feel safe and secure in their communities.

The tragic events of September 11th reminded all Canadians of the importance of public safety and national security. Those events have also reinforced the Government's commitment to move forward with our public safety agenda. The actions we take today to secure our borders and act against terrorism will provide a lasting framework for public safety in Canada. This commitment is demonstrated through two key Acts that recently came into force: *An Act to Amend the Criminal Code (Organized Crime and Law Enforcement),* and the *Anti-Terrorism Act*.

Canada and the United States have an enduring relationship of close cooperation. No two countries work more closely together on public safety issues. We will continue to work together with our neighbour to keep our border secure and maintain the free flow of goods, people and services between our two countries.

At the heart of the Government's continued priority investments in support of public safety and national security is an ongoing commitment to improve the capacity, coordination and collaboration of a broad range of partners, both at home and abroad. As Solicitor General, I am committed to working with these partners to advance the public safety agenda and in doing so to enhance the quality of life for all Canadians.

The plans and priorities outlined in this document and the Portfolio Agencies' reports continue to support the Government's public safety agenda through a balanced approach to reducing crime through law enforcement and national security initiatives aimed at combating terrorism and organized crime; effective measures aimed at the safe reintegration of offenders into the community; Aboriginal policing and corrections initiatives; and the investment in our Canadian Public Safety Information Network to link criminal justice agencies Canada-wide.

Your comments and suggestions are welcomed. On page 36 you can find a list of departmental contacts and our Internet address where you can obtain further information. As well, the Department and key federal partners are currently developing a "Public Safety Portal" that will provide Canadians with on-line, single-window access at any time to a broad range of public safety information and services. The initial version of the portal involving Portfolio Agencies is expected to be launched in the spring of 2002. It will be a valuable resource designed to respond to Canadians' questions, concerns and information needs.

Please note that each of the Portfolio Agencies prepares its own report to Parliament (with the exception of the CSIS). For further details please consult their documents.

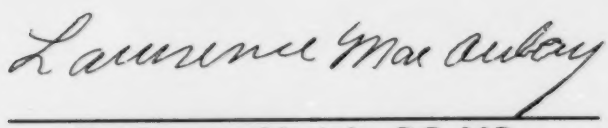

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2002 - 2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for Solicitor General Canada.

To the best of my knowledge, the information in this document:

- Accurately portrays the department's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of the 2002-2003 Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name/Nom: Eva Plunkett

Date: February 14, 2002

Section II: Portfolio/Departmental Overview

A. Portfolio Overview

The Portfolio of the Solicitor General is responsible within the Government of Canada for policing and law enforcement (including Aboriginal policing), national security, corrections and conditional release.

The Portfolio includes the Department and four Agencies: the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), the Correctional Service of Canada (CSC) and the National Parole Board (NPB). There are also three review bodies: the RCMP External Review Committee, the Commission for Public Complaints against the RCMP and the Office of the Correctional Investigator. Together, these organizations have a combined budget of over $3.5 billion and over 35,000 employees. Each Portfolio Agency, with the exception of CSIS, prepares an individual Performance Report outlining their individual accomplishments and key results.

The Department, Portfolio Agencies and Review Bodies each contribute, specifically and collectively, to the public safety agenda as outlined below:

- The **Department** provides policy advice and support to the Solicitor General on all aspects of his mandate that includes providing direction to the Agencies, ensuring accountability to Parliament for the Agencies and national public safety leadership.

- The **Royal Canadian Mounted Police** enforces Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security. The RCMP has responsibility to: prevent, detect and investigate offences against federal statutes; maintain law and order and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities where the Force has a policing contract; provide investigative and protective services to other federal departments and agencies; and provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

- The **Canadian Security Intelligence Service** provides security intelligence to the Government. CSIS collects, analyzes and retains information and intelligence on activities that may be suspected of constituting threats to the security of Canada; reports to and advises the Government in relation to these threats; and provides security assessments.

- The **Correctional Service of Canada** administers sentences of convicted offenders sentenced to imprisonment for two or more years. It also prepares offenders for their return as useful citizens to the community. CSC provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

- The **National Parole Board** is an independent administrative body, which grants, denies and controls the conditional release of inmates from federal penitentiaries and recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. In addition, NPB exercises the same powers and responsibilities, with the exception of the granting of temporary absences, for provincial inmates in provinces and territories without their own parole boards.

- The **RCMP External Review Committee** reviews certain types of grievances, formal disciplinary, discharge and demotion appeals referred by the RCMP. This Committee, which reports annually to Parliament, is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of either the Chairman or the Committee are sent to the parties and to the Commissioner of the RCMP.

- The **Commission for Public Complaints against the RCMP** reviews public complaints regarding the conduct of the RCMP in an open, independent and objective manner. The Commission provides information to the public regarding its mandate and services, reviews and investigates complaints regarding the conduct of RCMP members, holds public hearings, prepares reports, including findings and recommendations, and conducts research and policy development to improve the public complaints process.

- The **Office of the Correctional Investigator** conducts investigations into decisions, recommendations, acts or omissions of the Commissioner of Corrections or any person under the control and management of, or performing services on behalf of the Commissioner, that affect offenders, either individually or as a group. The Office of the Correctional Investigator is independent of CSC and may initiate an investigation upon receipt of a complaint by or on behalf of an offender, at the request of the Minister or on its own initiative.

SOLICITOR GENERAL PORTFOLIO

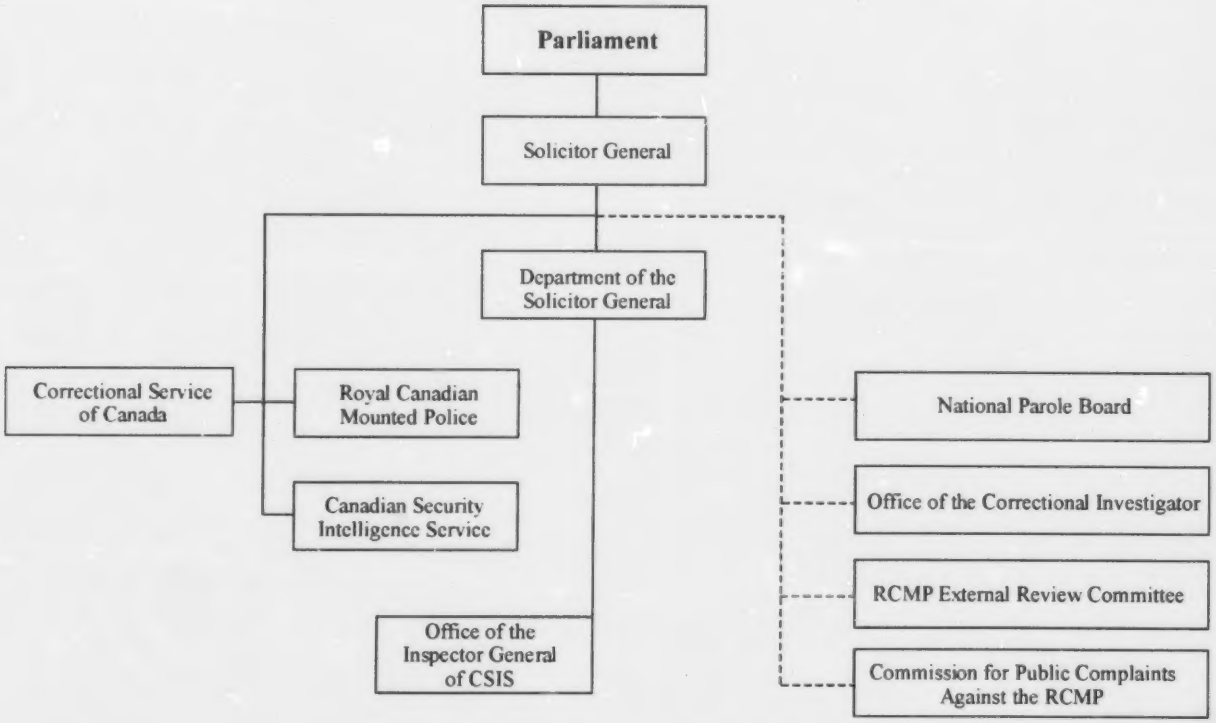

Portfolio Resource Summary
2002-2003 to 2004-2005

(millions of dollars)	Net Planned Spending 2002-2003	Net Planned Spending 2003-2004	Net Planned Spending 2004-2005
Department	136.3	107.3	106.6
RCMP	1,649.9	1,604.0	1,582.7
NPB	30.8	29.7	31.0
CSC	1,510.5	1,504.4	1,508.2
CSIS	249.0	253.7	261.6
CPC	4.4	4.4	4.4
RCMP - ERC	.8	.8	.8
OCI	2.9	2.8	2.8
TOTAL	**3,584.6**	**3,507.1**	**3,498.1**

B. Departmental Overview

The primary objective of the Department is to contribute to the public safety of Canadians through the promotion and maintenance of a just, peaceful and safe society.

The public safety agenda is focused on building safer communities. Working in conjunction with our domestic and international partners, the Portfolio contributes to the public safety agenda through a balanced approach to criminal justice. The Portfolio Agencies offer operational expertise through direct service delivery and in doing so exercise direct influence on Canadian communities in the areas of crime prevention, law enforcement, security, corrections and reintegration. The Department exercises influence through the development of portfolio-wide strategic policy advice and by providing leadership and facilitation from an overall government perspective.

To this end, the Department advises, supports and assists the Solicitor General in all of his responsibilities which include:

- providing effective direction to the Portfolio Agencies;
- exercising national leadership on public safety issues;
- implementing the First Nations Policing Policy through the negotiation, administration, maintenance and evaluation of tripartite policing agreements with provincial, territorial and First Nations governments; and
- answering in Parliament for the Portfolio.

Section III: Departmental Strategic Outcomes

There is no question that the horrific events in the United States just a few short months ago have changed our lives profoundly, as public safety practitioners, as Canadians, as North Americans, and as citizens of the world.

While the goal of protecting Canadians against international crime and terrorism was a government priority well before the attacks of September 11, 2001, it is now abundantly clear that the scope of the threat to our quality of life means that more must be done – now and in the future. This is further supported by the fact that Canadians' concerns about terrorism and national security were identified for the first time in a poll taken by a private sector firm post September 11th.

The Government of Canada will continue to build on the solid foundation of existing public safety and national security processes, partnerships and safeguards as it continues to invest in practical initiatives and legislative change to keep our borders secure, our citizens protected and our economy on track.

In support of the Government's commitments, the Department has developed the strategic outcomes outlined on the following page. These outcomes are shared, collective results that cannot be achieved without key partnerships at the federal, provincial, territorial, municipal, and international levels as well as with the private and voluntary sectors.

At the federal level the key partners include:

Royal Canadian Mounted Police
Canadian Security Intelligence Service
Correctional Service of Canada
National Parole Board
Department of Justice
Department of Foreign Affairs and International Trade
Citizenship and Immigration Canada
Health Canada
Canada Customs and Revenue Agency
National Defence
Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness
Indian Affairs and Northern Development
Human Resources Development Canada
Industry Canada
Department of Finance
Privy Council Office
Treasury Board Secretariat

CHART OF STRATEGIC OUTCOMES

To advance the public safety agenda, the Solicitor General Canada is committed to provide Canadians with a strategic and legislative policy framework in support of the Government's priority of ensuring Canada's communities are safe.

Strategic Outcomes	Key Priorities
1. Initiatives to further strengthen and enhance domestic security measures and strategies and to further strengthen cross-border and overseas collaboration against terrorists	1(a) Counter-terrorism 1(b) Lawful Access 1(c) Independent assurance to the Minister on CSIS' operational activities
2. Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and other criminal activities in both the domestic and international contexts	2(a) Public Order 2(b) Organized crime 2(c) Crime prevention
3. Measures to advance effective corrections in the interests of public safety	3(a) Restorative Justice 3(b) Aboriginal community-based initiatives 3(c) Legislative and policy responses
4. Establishment and maintenance of policing services that are professional, effective and responsive to the needs of First Nations and Inuit communities	4(a) Enhanced governance and accountability in First Nations police services and governing authorities 4(b) Tripartite policing agreements 4(c) Innovative approaches in First Nations policing
5. Effective delivery of criminal justice programs through faster and better criminal justice information sharing	5(a) Partnerships 5(b) Architecture, Standards and Tools
6. Engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development	6(a) Voluntary Sector Support and citizen engagement
7. Effective and efficient corporate infrastructure to support departmental objectives	7(a) Support to Minister & Deputy Solicitor General 7(b) Human Resource Management 7(c) Public Education 7(d) Government On-Line 7(e) Modern Comptrollership

1. Initiatives to further strengthen and enhance domestic security measures and strategies and to further strengthen cross-border and overseas collaboration against terrorists **$4,883.1K**

Canada, like other countries, is continuing to adapt in order to deal with terrorist and other threats to national security. As national security involves the responsibilities and jurisdictions of many levels of governments, the federal government must work closely with local, regional, national and international organizations to ensure it can effectively respond to any form of terrorism through better sharing of information and coordinating enforcement activities.

In its 1999 response to the Report of the Special Senate Committee on Security and Intelligence, the federal government underscored the importance of expanded efforts to enhance Canada's ability to respond, particularly in the areas of chemical, biological, radiological and nuclear terrorism. The federal government must continue to promote awareness of terrorism and provide training to first responders (fire fighters, ambulance and medical personnel and police officers) to strengthen their capacity in dealing with any potential threat to public safety.

Over the next three years the Department will focus on counter-terrorism, lawful access and providing independent assurance to the Minister on CSIS' operational activities.

Countering the threat of terrorism (Counter-Terrorism) is a key priority in maintaining Canada's national security and protecting the safety, security and economic well being of Canadians. Canada benefits greatly from intelligence, best practices and new technology that it gains through access to counter-terrorism arrangements with the United States and the United Kingdom.

On the international front, the Department will work with other federal partners in fora such as the G8, Organization of American States and the United Nations to promote and implement measures to prevent, defeat and deter terrorism, including curbing terrorist financing.

Canada's security relationship with the United States will continue to be of primary importance. To this end, Canada will continue to build on and strengthen its bilateral counter-terrorism relationship with the United States in areas such as counter-terrorism research and development including the development of tools to deter terrorism and to respond to terrorist incidents. We will also strengthen joint training initiatives to counter the particular threat of chemical, biological, radiological and nuclear terrorism.

On the domestic front, the Department will continue to ensure domestic preparedness for terrorist incidents through the maintenance and updating of the National Counter-Terrorism Plan. Under the complementary Operational Readiness Program and in partnership with federal, provincial and municipal stakeholders, operational readiness and

awareness of national counter-terrorism arrangements will be strengthened through training and awareness activities.

Lawful Access methods are essential for national security and law enforcement agencies in the detection, prevention and investigation of terrorism and organized crime. Rapid technological developments however are challenging conventional lawful access techniques.

In cooperation with other federal partners, the Department will continue to coordinate the implementation of an action plan to design and deploy technical solutions that enable national security and law enforcement agencies to lawfully intercept evolving communications and search and seize information. As well, the Department in cooperation with the Department of Justice, Industry Canada and the private sector will continue to work on a review of the legislative framework to make sure our laws keep pace with technology.

Through these initiatives, the Department will provide support to intelligence gathering efforts aimed at combating terrorism and will enhance international cooperation through bilateral and multilateral fora.

Independent assurance to the Minister on CSIS' operational activities is an important role of the Department to ensure that CSIS' work has been carried out within the parameters of its legislative framework consistent with the respect for the rule of law, democratic institutions and fundamental freedoms.

The new *Anti-Terrorism Act* and the companion *Public Safety Act* will increase the statutory responsibilities of the Solicitor General of Canada. The Minister must be confident that the provisions pertaining to his Portfolio are being employed with due consideration and that the checks and balances are being respected.

To this end, the Department will provide advice to the Minister on proposals and recommendations submitted by CSIS for his approval. This advice takes into account CSIS' legal obligations, particularly related to the rights of Canadians and the Minister's public safety role. With respect to the new legislation, data on the use of provisions in the Acts will be collected and analysed in preparation for a three-year Parliamentary review.

2. Innovative Strategies And Better Tools For Law Enforcement To Respond To Organized Crime And Other Criminal Activities, in both the domestic and international contexts $5,505.8K

Over the past several years, the Government has responded to changing patterns of criminal activity through a variety of operational and legislative measures and enhanced domestic and international cooperation. The transnational nature of crime and advancements in technology continue to raise new challenges and pose a real threat to public safety. A comprehensive and integrated approach is required to ensure that our law enforcement officers are provided with additional tools to assist them in responding to public safety challenges.

Over the next three years the Department will focus on the following priorities: public order; organized crime; and crime prevention.

Public Order will focus on implementing, with key federal partners, the government-wide Framework Policy to govern security related compensation to cities and provinces for future Prime Minister and Minister-led international meetings. The Framework Policy sets out the terms and conditions for reimbursing host cities/provinces for their increased security costs incurred for such meetings, to the extent that they are extraordinary, reasonable and justifiable.

With Canada hosting the G-8 presidency, including a major meeting of Justice and Interior Ministers in May 2002 and the G-8 meeting itself in Alberta in June 2002, Canada's international leadership and participation in countering trans-national criminal activity and terrorism will be under increased scrutiny. The Department will work with key agencies such as the RCMP and CSIS, Foreign Affairs and International Trade and others as well as provincial and local governments to ensure that the G-8 summit is both secure and successful.

Fighting Organized Crime is a key priority that flows directly from the 2001 Speech from the Throne in which the Government pledged to take "aggressive steps to combat organized crime" by providing enhanced tools to law enforcement officers to deal with emerging threats to public safety.

The Department will undertake research and evaluation activities aimed at increasing overall government and academic knowledge and understanding of the nature, scope and impact of organized crime activities that will assist policy makers in setting future priorities. This will involve consultations with partners, provinces/territories, police and other key stakeholders. In addition, legislative training will be developed in conjunction with the Department of Justice concerning key sentencing and conditional release provisions of the *Criminal Code*. The material will be directed at prosecutors and police. Additional material will be developed and presented to judges through various

information sessions. These materials, training and information sessions will allow for a better understanding of anti-organized crime legislation and tools and more effective application of those particular provisions in the future.

The Department has and will continue to work with key federal partners, provinces/territories and law enforcement agencies to share best practices, develop policy and identify opportunities for joint enforcement measures to effectively combat organized crime. Canadian and American government departments and agencies will continue to work together to enhance joint action on cross-border crimes through the Canada-United States Cross-Border Forum.

As noted on page 18, funding has been provided to the Mohawk Territory of Akwesasne under the measure to Combat Organized Crime Initiative and Tobacco Control Strategy. This funding will enable the Akwesasne Mohawk Police to participate in joint investigative activities with the RCMP and other law enforcement agencies to stem the conduct of illegal activities.

Through CICAD, the Inter-American Drug Abuse Control Commission, the Department will continue to participate on multilateral initiatives to evaluate drug control efforts within the hemisphere.

Domestically, the Department will work to coordinate the Portfolio efforts to address the illicit drug problem and continue to work in cooperation with other federal, territorial and provincial partners in support of Canada's Drug Strategy.

The Department will develop evaluation frameworks to be used in the reviews of the Integrated Proceeds of Crime Initiative and the Anti-Smuggling Initiative. These are key coordinated law enforcement initiatives that integrate resources and expertise in the fight against organized crime.

The Crime Prevention and Public Safety Initiative, an element of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, will strengthen and build capacity in the areas of policing and corrections to address the root causes of crime. The Department and the RCMP will work together on this element of the strategy.

This element will support innovative initiatives that need greater attention including crime and victimization issues in Aboriginal and remote/isolated communities; substance abuse awareness and prevention; addressing the risks associated with children and families of offenders; and developing strategies to deal with youth at risk.

3. Measures to advance effective corrections in the interests of public safety
$4,350.2K

Effective corrections means distinguishing between those offenders who need to be separated from society, and those who could be better managed in the community. It is an integrated set of initiatives designed to promote public safety by providing offenders with the best opportunities of becoming law-abiding citizens. The focus is on developing the infrastructure and programs that will support the gradual, safe release of offenders back into the communities when they can be safely managed.

The need for alternative justice strategies is particularly acute for Aboriginal offenders. Currently, Aboriginal communities lack programs, as well as social and professional services to retain low risk offenders in the community. This is a contributing factor to high incarceration rates for Aboriginal people.

Over the next three years the Department will focus on: restorative justice; Aboriginal community-based initiatives; and legislative and policy response.

Restorative Justice is an approach to justice that focuses on repairing the harm caused by crime while holding the offender accountable for his/her actions. It aims to provide opportunities for the parties directly affected by a crime (the victim, offender and the community) to identify and address their needs in the aftermath of a crime, and seek a resolution that provides healing, restoration, reparation and reintegration, and prevents future harm. Restorative Justice holds promise as a measure to advance effective corrections, i.e., the safe reintegration of offenders into the community, while also addressing the needs of victims.

Over the next three years, the Department, in collaboration with other government departments and non-governmental organizations, will support the implementation and evaluation of pilot projects designed to test the application of restorative justice principles. These projects will allow us to measure the impacts of restorative processes on the parties, including levels of satisfaction and restorative outcomes, as well as on the broader criminal justice system. The results from the research on pilot projects will be used to guide policies for restorative justice and further program development in the field.

The Department, in collaboration with the Department of Justice and the Department of Foreign Affairs and International Trade, will also continue to support the establishment of "U.N. Basic Principles for the Use of Restorative Justice Programmes in Criminal Matters". This will involve the sponsorship of a resolution at the 11th Session of the Crime Commission on Crime Prevention and Criminal Justice in April 2002, recommending the adoption of a statement of Basic Principles on Restorative Justice that was drafted at the U.N. Experts' Meeting held in Ottawa in the fall of 2001. Once adopted these basic principles, which are designed to safeguard the rights and interests of all parties in a restorative justice process, will serve to guide the implementation of

restorative justice programmes in Canada and elsewhere.

Aboriginal Community-Based Initiatives advance effective corrections through testing and evaluating innovative models of offender treatment. This includes utilizing holistic and healing approaches in Aboriginal communities, and by focusing preventative activities on high-risk urban Aboriginal youth and the children and families of Aboriginal offenders.

Over the next three years, the Department will work with communities, Aboriginal organizations, other government departments as well as other levels of government to implement pilot projects to determine the viability of these concepts and to test these initiatives in various regions of Canada.

The objective of these projects is to demonstrate how increased use of community-based healing initiatives can be used to reduce the reliance on incarceration for Aboriginal offenders, reduce recidivism, and ultimately contribute to increased public safety. They should also demonstrate how breaking the cycle of offending from generation to generation and how early intervention could prevent youth who are at risk of offending from becoming involved in destructive lifestyles that harm themselves and others.

The information gathered from these projects will be used to inform the public about alternatives to incarceration as well as initiatives to positively intervene with Aboriginal youth and families. The information will also be used to guide future policy and program development in this area. These initiatives support the Government of Canada's commitments to reduce the over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system and to strengthen its efforts to support community-based responses to crime.

Legislative and policy responses are essential to ensure a continued robust and sound framework for corrections. Over the next three years, the Corrections and Conditional Release Act and Transfer of Offenders Act will continue to be reviewed and proposals developed for amendments and modernizing of correctional legislation.

Development of policy responses contribute to legislative reform and development of effective criminal justice and social policy. Working with other federal government departments, the provinces and territories, options will be explored for enhancing the responses to key policy issues. Examples of such areas are sex offender registries, the role of victims, crime prevention and international corrections issues.

Another key aspect of effective corrections is to contribute to public education through the provision of programs to inform key groups on correctional issues and approaches. Consultations on key areas of policy development are conducted to ensure that policy and legislation are responsive to the needs of Canadians.

4. Establishment and maintenance of policing services that are professional, effective and responsive to the needs of First Nations and Inuit communities

$74,276.2K

The First Nations Policing Policy and Program (FNPP) was approved in 1991 as the framework for the negotiation of First Nations and Inuit policing arrangements between the federal government, provincial/territorial governments and First Nations and Inuit communities. Policing agreements are cost shared 52% by Canada and 48% by the province/territory.

Through this partnership, the FNPP has become the basis for public security and stability in First Nations communities. It has provided meaningful employment opportunities for police officers and civilian staff and enhanced community support for other elements of the justice system.

The FNPP currently does not have the capacity to expand or enhance the program. One of the challenges facing the Department will be to develop options to deal with the additional demands for new agreements and budget pressures for established police services.

Over the next three years the Department will focus on: enhanced governance and accountability; tripartite policing agreements; and innovative policing approaches.

Enhanced governance and accountability in First Nations police services and governing authorities will ensure that police services are accountable to the communities they serve, deliver the policing service that is expected and manage funds effectively. Strengthened capacity building, governance and financial controls in the police services will ensure the successful implementation of policing agreements.

Over the next three years the focus will be on governance workshops, training programs for police chiefs and police governing authorities; mandatory annual audited financial statements; periodic audits of agreements; continuing work with provinces/territories and First Nations on an approach to national and regional standards; developing an information database and a research framework to examine the elements of effective policing as they pertain to First Nations policing; and developing a comprehensive set of performance indicators that can be used to measure First Nations police effectiveness over the longer term.

This strategy will be ongoing to ensure the effective delivery of policing services in First Nations communities. Progress will be monitored through on-going consultations with provinces/territories and First Nations communities as well as independent evaluations.

Tripartite Policing Agreements bring culturally appropriate and dedicated community policing to First Nations and provide the stability required for social and economic initiatives to succeed.

Over the next three years the Department will undertake to maximize access by First Nations to effective, professional and culturally responsive First Nations policing arrangements within available program resources through the negotiation and renewal of tripartite agreements that are consistent with the policy principles and with program priorities. The exact number and timing of agreements will depend on available funding and readiness of our partners.

As part of the Labrador Innu Healing Strategy, the Department, the Government of Newfoundland and Labrador and the Labrador Innu will work in partnership to address the serious health and social issues in the communities of Sheshashiu and Davis Inlet through the negotiation of tripartite policing agreements. Dedicated policing will contribute to the improvement of social order, public security and personal safety and will ensure a safe and secure environment for the implementation of other federal investments in these two communities.

Innovative approaches in First Nations policing will allow First Nations police services to effectively police and prevent crime in their communities, resulting in greater stability, public security and personal safety. These will support and enhance the success of social and economic initiatives.

Over the next three years the Department will provide funding to First Nations police services and organizations for specific projects that will encourage and facilitate safer, healthier and more sustainable communities through crime prevention initiatives. These projects will be monitored and assessed on a regular basis to determine best practices that can be shared across other communities.

Specific funding has recently been provided under the Measures to Combat Organized Crime Initiative and the Tobacco Control Strategy for the Mohawk Territory of Akwesasne. The territory has unique geographic challenges and jurisdictional complexities and as a result there are criminal smuggling operations that use the territory as a transit point for illegal immigrants, drugs, tobacco, alcohol, firearms and other commodities. This funding has been provided under a five-year contribution agreement and will enable AMP to participate in joint investigative activities with the RCMP and other law enforcement agencies to stem the conduct of illegal activities including the curtailing of tobacco contraband activities in and around the community.

In addition, the December 2001 Budget identified funds for other cross-border organized crime initiatives. Agreements have not yet been negotiated. It is expected that the contribution agreements will be finalized by summer 2002.

5. Effective delivery of criminal justice programs through faster and better criminal justice information sharing $5,713.9K

Canadians expect law enforcement, prosecution, courts, corrections and parole agencies at all levels of government across the country to work in concert with one another, using and sharing the most current, most relevant, and most reliable information available to support their decisions in delivering criminal justice programs and in protecting the Canadian public from harm.

In the 1997 Speech from the Throne, the Government stated that it would "...integrate information systems of all partners in the criminal justice system...". In response, the Integrated Justice Information (IJI) initiative was launched to enhance public safety through the elimination of obstacles to quick and effective sharing of operational information across the justice system.

To date, the IJI Secretariat has initiated a number of policy and technology-related projects to support the establishment of an information-sharing infrastructure, the "Canada Public Safety Information Network" (CPSIN), for the Government of Canada and, within a framework of partnerships with other jurisdictions and key stakeholders, for the criminal justice system at large.

Over the next three years the Department will focus on: developing key partnerships among agencies in the criminal justice system and the promotion of standards and tools to support exchange of information and interoperability among partners. These initiatives are possible due to the funding received in the December 2001 Budget specifically for CPSIN.

Developing key partnerships will continue to be a primary focus for this initiative. Through these partnerships, the Department will be able to foster effective cooperation and coordination to support the sharing of information amongst key partners. An outreach program will be undertaken to broaden the involvement of federal, provincial, territorial and municipal members of the justice community in CPSIN. Through this outreach program, the Department will work toward the development of a national policy approach to information management and information sharing. This will include the development of supportive policy, legislation and governance frameworks.

Common Architecture, Standards and Tools are essential if CPSIN is to support complete, timely and accurate electronic information sharing among various agencies and governments.

Acceptance and use of common data definitions by the partners is absolutely critical for effective information exchanges. Significant progress toward the completion of core data dictionary for the criminal justice system has been made. This includes the establishment of a design and approval process for defining data standards at the federal level and in the

criminal justice community. In addition, there has been agreement on common data naming conventions and data classification systems.

The Department will continue working in conjunction with partners on the development of common data standards including the completion of the first edition of the federal core data dictionary.

Currently there is not a standardized source for information relating to criminal offences available to the criminal justice community. This impacts on the ability for agencies to share information and report on a consistent basis. The Department, in collaboration with the Department of Justice, will be undertaking a prototype project to determine the structure, content and distribution architecture required to develop a shared Common Offence Library. The prototype will also demonstrate the viability and necessity of this common approach.

As well, the Department will explore specific opportunities for working more closely with various Government On-Line initiatives. The focus will be on optimizing research and development of emerging interoperability and technological solutions.

6. Engagement of citizens, all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development $4,105.1K

The Department has a longstanding, historical relationship with voluntary sector organizations across Canada. These organizations make significant contributions to criminal justice policy development. The voluntary sector provides an access point for Canadians to participate in the achievement of common goals and objectives through joint initiatives and actions.

The Department is committed to maintaining and strengthening its efforts to engage citizens and the voluntary sector in an informed dialogue on public safety issues and the Portfolio's policy agenda. To this end, the Department provides annual, sustainable funding to fourteen national voluntary organizations active in the criminal justice and corrections sector. These funds provide a stable and predictable base for organizations and allow them to pursue activities directly related to the public safety priorities of the Portfolio.

The Department has maintained a highly visible presence in the development and implementation of the *Government of Canada – Voluntary Sector Initiative* in order to enhance mechanisms for joint collaboration with voluntary organizations in the development of portfolio policies and plans.

The Department will work with voluntary organizations over the next three years on policy development projects designed to help build policy-capacity in the voluntary sector as well as provide valuable policy input into the Department in key criminal justice and public safety areas. Projects sponsored by the Department will canvass critically important areas including corrections and justice policy, restorative justice, mental health in the criminal justice system, youth safety and addressing the needs of families of offenders.

7. Effective and efficient corporate infrastructure to support departmental objectives **$11,706.1K**

Departmental objectives and priorities will continue to be supported through:

Support to the Deputy Solicitor General in her responsibility to advise and support the Minister in the management and control of the Department and Solicitor General Portfolio and in his responsibilities in Parliament, Cabinet and those defined by law.

Human Resource Management will focus on the ability of the Department to attract, develop and retain highly qualified individuals who are representative of Canadian society and have the skills, attitudes, creativity and values needed to support the mandate and to address the opportunities and challenges facing the Department over the next three years. There will also be a focus on improving the daily use of both official languages throughout the workplace to ensure the language of work obligations are fulfilled.

In support of this, a core curriculum of formal training requirements will be developed to ensure that employees have the knowledge and skills required to meet the business objectives of the organization; the Department will expand the use of developmental assignments; partnerships will be developed with other departments/agencies that share similar training requirements; and a coaching/mentoring program will be implemented to provide support to all employees. Employee feedback will be used to assess results.

Public Education will continue to focus on raising awareness about Canada's criminal justice system through production of tool kits and videos.

Government On-Line has provided the Department with the opportunity to begin work on establishing a Public Safety Portal. The Portal will provide Canadians and their communities with a single window access point to a broad range of public safety information without the need to understand the complex jurisdictional breakdown of responsibilities for public safety in Canada. Given recent tragic events in the US, the Public Safety Portal will become an even more valuable resource for Canadians with questions, concerns, and information needs in the area of public safety.

The initial version of the portal, involving Portfolio Agencies and allowing for connectivity to the Justice and the Law Cluster, is expected to be launched in the spring of 2002. Consultations and focus groups with our partners and users will be used to evaluate the portal throughout the development and to determine next steps.

Modern Comptrollership is a government-wide reform focused on the sound management of resources and effective decision-making. In support of this initiative, the Department will establish a "Comptroller" position to oversee the development of performance information, a risk management policy and management control systems.

Section IV: Organization

Strategic Outcomes and Business lines

Strategic Outcomes	Business lines				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Advice to the Solicitor General	First Nations Policing Program	Office of the Inspector General CSIS	Executive Services & Corporate Support	
(1) Initiatives to further strengthen and enhance domestic security measures and strategies and to further strengthen cross-border and overseas collaboration against terrorists.					
Sr. ADSG National Security :	446.6				446.6
National Security Directorate :	3,390.4				3,390.4
IG-CSIS :			1,046.1		1,046.1
(2) Innovative strategies and better tools for law enforcement to respond to organized crime and other criminal activities in both the domestic and international contexts.					
Policing and Law Enforcement :	5,505.8				5,505.8
(3) Measures to advance effective corrections in the interests of public safety.					
ADSG - Strategic Policy and Programs :	432.5				432.5
Corrections :	3,917.7				3,917.7
(4) Establishment and maintenance of policing services that are professional , effective and responsive to the needs of First Nations and Inuit communities.					
Aboriginal Policing :		71,905.2			71,905.2
Policing and Law Enforcement :		2,371.0			2,371.0
(5) Effective delivery of criminal justice programs through faster and better criminal justice information sharing					
Integrated Justice Information :	5,713.9				5,713.9
(6) Engagement of citizens , all levels of government and the voluntary sector in criminal justice policy development.					
Strategic Operations :	4,105.1				4,105.1

Strategic Outcomes	Business lines				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Advice to the Solicitor General	First Nations Policing Program	Office of the Inspector General CSIS	Executive Services & Corporate Support	
(7) Effective and efficient corporate infrastructure to support departmental objectives.					
Corporate Management :				7,134.2	7,134.2
Communications :				1,554.4	1,554.4
Coordination & Liaison :				1,079.0	1,079.0
Executive Support :				1,938.5	1,938.5
TOTAL	**23,512.0**	**74,276.2**	**1,046.1**	**11,706.1**	**110,540.4**

Organization

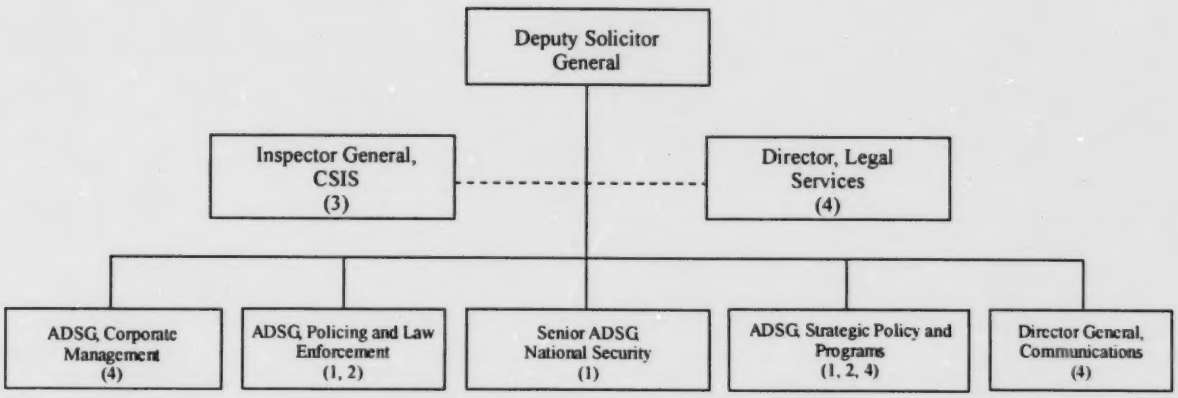

Business Line Titles (BL)	($ millions)	(FTE)
1. Advice to the Solicitor General regarding Ministerial Direction to the Agencies, Portfolio Management and National Policy Leadership.	23.5	149
2. First Nations Policing Program.	74.3	38
3. Office of the Inspector General CSIS	1.0	9
4. Executive Services and Corporate Support.	11.7	108

Departmental Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2001-02	**Planned Spending 2002-03**	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05
Budgetary Main Estimates (gross)	86,941.3	**110,540.4**	107,153.3	106,419.3
Non-Budgetary Main Estimates (gross)				
Less: Respendable revenue				
Total Main Estimates	86,941.3	**110,540.4**	107,153.3	106,419.3
Adjustments*	72,838.8	**25,800.0**	200.0	200.0
Net Planned Spending	159,780.1	**136,340.4**	107,353.3	106,619.3
Less: Non-respendable revenue				
Plus: Cost of services received without charge	3,727.6	**4,457.6**	4,503.4	4,521.4
Net Cost of the Program	163,507.7	**140,798.0**	111,856.7	111,140.7

Full Time Equivalents	284	**304**	309	309

* Adjustments are primarily for expenses related to the Summits of Americas in April 2001 and the G-8 meeting in Kananaskis in June 2002.

Section V: Annexes

Financial Information

Summary of Transfer Payments

(dollars)	Forecast Spending 2001-02	**Planned Spending 2002-03**	Planned Spending 2003-04	Planned Spending 2004-05
Grants				
Advice to the Solicitor General National Voluntary Organizations active in the criminal justice sector	1,796,144	**1,796,144**	1,796,144	1,796,144
Total Grants	1,796,144	**1,796,144**	1,796,144	1,796,144
Contributions				
Advice to the Solicitor General Payments to the provinces, territories, public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	2,384,256	**2,553,056**	2,016,056	1,912,056
First Nations Policing Program Payments to the provinces, territories, municipalities, Indian band councils and recognized authorities representing Indians on-reserve, Indian communities on Crown land and Inuit communities for the First Nations Policing Program	66,450,000	**69,593,000**	66,501,000	65,856,000
Total Contributions	68,834,256	**72,146,056**	68,517,056	67,768,056
Other Transfer Payments				
Total grants and contributions	70,630,400	**73,942,200**	70,313,200	69,564,200

Details on Transfer Payment Programs

Transfer Payments for the First Nations Policing Program:

Payments to the provinces, territories, municipalities, Indian band councils and recognized authorities representing Indians on-reserve, Indian communities on Crown land and Inuit communities for the First Nations Policing Program

Objective:

To contribute to the improvement of social order, public security and personal safety in First Nations and Inuit communities through the implementation of the First Nations Policing Policy.

Planned Results:

- ✓ Enhanced governance and accountability in First Nations police services and police governing authorities
- ✓ Tripartite policing agreements with First Nations Communities
- ✓ Innovative approaches in First Nations policing strategies in the areas of crime prevention, domestic/family violence and youth crime

Milestones:

The Department has begun to develop appropriate systems to monitor the First Nations Policing Program. This includes developing national and regional standards that will assist First Nations police services in delivering a consistent level of service in their communities; developing a comprehensive set of performance indicators that can be used to measure First Nations police effectiveness over the longer term; and initiating the development of the "Results-Based Management Accountability Framework for the program.

The Department will also continue to utilize the departmental audit and evaluation functions to monitor the program on an on-going basis.

Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	Total
Net Planned Spending	**136,340.4**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**2,617.4**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**1,480.2**
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	**23.0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**337.0**
	4,457.6
Less: Non-respendable Revenue	**0**
2002-2003 Net cost of Program	**140,798.0**

Government-Wide Initiatives

Sustainable Development

The Department tabled a sustainable development strategy in February 2001. The following chart provides a summary of the current targets established by the Department with respect to the sustainable development strategy (sds):

GOAL: Explore the Department's understanding of and contribution to the social dimension of sustainable development particularly at the community level.	
OBJECTIVE	TARGETS
In collaboration with provinces and First Nations, develop an approach to national and regional standards that will assist First Nations police in delivering a consistent level of service in their communities.	1. By June 2002, establish a forum with the FNCPA and provinces to discuss the issue of standards for police in First Nations communities
Develop an information database and the design of a research framework to examine the elements of effective policing as they pertain to First Nations policing policy	1. By March 31, 2003, complete case studies to test measures of performance and community satisfaction in accordance with the research framework. 2. By March 31, 2003, complete the development and assessment of an Internet-based clearinghouse to disseminate best practices. 3. Initiate discussions on where best to permanently host this site.
Begin to develop a comprehensive set of performance indicators that can be used to measure First Nations police effectiveness over the longer term.	1. By September 1, 2003, initiate stakeholder consultations on various means by which performance can be measured and effectiveness assessed.

GOAL: Deepen the department's approach to addressing the environmental impacts of its operations.	
Training & awareness – Encourage staff to incorporate environmental considerations into their daily activities.	1. Coordinate and implement poster campaign promoting relevant sustainable development (sd) issues and related actions that employees can incorporate into their work and home life. 2. Increase employee awareness on sd issues through regular communication on the Departmental SDS and sd issues. 3. Annually review, update and implement Environmental Training Plan.
Solid Waste – Reduce amount of solid waste sent to landfill.	1. By March 31, 2002 divert 85% of waste generated (by weight) from landfill through the "reduce, reuse and recycle initiative". 2. Complete a waste audit and report waste management performance annually.
Building Energy – Reduce energy consumption.	1. Beginning in 2002-2003 ensure that at least 50% of new office equipment purchases made each year display either the EcoLogo or Energy Star program label or demonstrate superior energy efficiency according to EnerGuide ratings. 2. Increase the percentage of employees who regularly incorporate energy saving measures into their work practices.
Transportation Energy – Reduce vehicle emissions.	1. By March 31, 2003, replace one vehicle with an alternative-fuelled vehicle.
Procurement – Reduce resource consumption by purchasing environmentally preferable products.	1. By March 31, 2003, ensure that at least 75% of annual purchases of office goods are "green".
GOAL: Continue to manage and maintain the Sustainable Development Management System.	
SD Management System	1. Annually report progress made on SDS through the Department Performance Report 2. Annually conduct management review of the Department's SDS performance and SD management system to update SDS Action Plan 3. Complete SD Management System audit on the same three-year cycle that is followed for updating the SDS. 4. Review and modify SD Management System procedures on a three-year cycle.

Horizontal/Collective Initiatives

The Department is committed to further enhancing collaborative relationships with its partners – including the Portfolio Agencies, other federal departments, provinces and territories, and other national and international organizations, including Canada's voluntary sector – in order to advance the Government's public safety agenda. To this end, the following identifies some examples of initiatives currently underway with the key partners in support of public safety.

Collective Initiative	List of Partners	RPP Page Reference
Measures to Combat Organized Crime Initiative	Solicitor General, RCMP, Correctional Service of Canada, Department of Justice, Canada Customs and Revenue Agency, Citizenship and Immigration Canada, Environment Canada, CSIS & the Mohawks of Akwesasne	Pages 13-14
Tobacco Control Strategy	Solicitor General, Health Canada, RCMP, Department of Justice, Canada Customs and Revenue Agency & Mohawks of Akwesasne	Pages 14, 18
National Strategy on Community Safety and Crime Prevention	Solicitor General, Department of Justice & RCMP	Page 14
Anti-Smuggling Initiative	Solicitor General, RCMP, Canada Customs and Revenue Agency & Department of Justice	Page 14
Integrated Proceeds of Crime	Solicitor General, RCMP, Department of Justice, Canada Customs and Revenue Agency, & Public Works and Government Services Canada	Page 14
Aboriginal Community Corrections Initiative	Solicitor General, Correctional Service of Canada, Department of Justice, Indian Affairs and Northern Development & Aboriginal Healing Foundation	Page 16

Collective Initiative	List of Partners	RPP Page Reference
Lawful Access	Solicitor General, RCMP, CSIS, National Defence, Industry Canada & Department of Justice	Page 12
National Counter-Terrorism Response Capability	Solicitor General, National Defence, Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness, Health Canada, Agriculture and Agri-Food Canada, Transport Canada, Canada Customs and Revenue Agency, Citizenship and Immigration Canada, Department of Justice, Foreign Affairs and International Trade, Environment Canada, Canadian Security Intelligence Service, RCMP & provinces/territories/first responders	Page 11
Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy	Solicitor General, Indian Affairs and Northern Development, Health Canada & RCMP	Page 18
Integrated Justice Information (IJI)	Solicitor General, Canada Customs and Revenue Agency, Canadian Centre for Justice Statistics, Citizenship and Immigration Canada, Correctional Service of Canada, Department of Justice, National Parole Board, Treasury Board Secretariat, and RCMP.	Page 19-20

Section VI: Other Information

Legislation Administered by the Department of the Solicitor General

The Solicitor General has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Canadian Security Intelligence Service Act	R.S., c. C-23, as amended
Corrections and Conditional Release Act	S.C., 1992, c. 20, as amended
Charities Registration (Security Information) Act	S.C., 2001, c. 41
Criminal Records Act	R.S., c. C-47, as amended
Department of the Solicitor General Act	R.S., c. S-13, as amended
DNA Identification Act	S.C., 1998, c. 37, as amended
Prisons and Reformatories Act	R.S., c. P-20, as amended
Royal Canadian Mounted Police Act	R.S., c. R-10, as amended
Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act	R.S.C., 1970, c. R-10, as amended
Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act	R.S., c. R-11, as amended
Transfer of Offenders Act	R.S., c. T-15, as amended
Witness Protection Program Act	S.C., 1996, c. 15

The Solicitor General shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Canadian Peacekeeping Service Medal Act (ss. 7(2))	S.C. 1997, c. 31
Citizenship Act (s. 19.3)	R.S., c. C-29, as amended
Controlled Drugs and Substances Act (s. 55(2), 57)	S.C., 1996, c. 19
Criminal Code (ss. 83.05, 83 07, 83.09, 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	R.S., c.C-46, as amended
Employment Equity Act (ss. 41(6))	S.C. 1995, c.44
Excise Act (s.66)	R.S., c. E-14, as amended
Extradition Act (ss. 66,77,78,79)	S.C. 1999, c.18
Firearms Act (ss. 82, 93)	S.C., 1995, c. 39
Immigration Act (ss. 77, 78, 82)	S.C. 2001, c. 27
National Defence Act (ss. 276.3(2) & (3))	R.S., c. N-5, as amended
Public Sector Pension Investment Board Act (ss. 4,10,14,25,36,37,39,44,45,47,48)	S.C. 1999, c. 34
Proceeds of Crime (Money Laundering) Act (s. 60.1)	S.C. 2000, c. 17 as amended
Security Offences Act (ss. 6)	R.S., c. S-7
Statistics Act (s. 29)	R.S., c. S-19, as amended

Contacts for Further Information

Name	Title	Tel. No.	Fax No.
Nicole Jauvin	Deputy Solicitor General	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Senior Assistant Deputy Solicitor General, National Security	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Assistant Deputy Solicitor General, Strategic Policy and Programs	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Patricia Hassard	A/Assistant Deputy Solicitor General, Policing & Law Enforcement	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Eva Plunkett	A/Assistant Deputy Solicitor General, Corporate Management	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Christine Miles	A/Director General Policing and Law Enforcement	(613) 990-6693	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Director General, National Security	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Director General, Corrections	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Director General, Aboriginal Policing	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Mary Campbell	Director General, Strategic Operations	(613) 991-2952	(613) 990-7023
Maurice Archdeacon	Inspector General (CSIS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Director General Communications	(613) 991-2743	(613) 993-7062
Greg Wright	Executive Director, Integrated Justice Information Secretariat	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Janis Gardiner	Director, Coordination & Liaison	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Richard Fiutowski	Legal Services	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Departmental Address: 340 Laurier Avenue West Ottawa, Ontario K1A 0P8			
Departmental Home Page Address: http://www.sgc.gc.ca			
Library and Reference Centre: (613) 991-2787			

INDEX

A

Aboriginal Community-Based Initiatives, 16
Anti-Smuggling Initiative, 14, 32

C

Canada Public Safety Information Network, 19
Canadian Security Intelligence Service, 1, 2, 4, 9, 33, 34
Commission for Public Complaints against the RCMP, 4, 5
Common Architecture, Standards and Tools, 19
Correctional Service of Canada, 1, 4, 5, 9, 32, 33
Counter-Terrorism, 11, 33
Crime Prevention, 14, 15, 32

E

effective corrections, 10, 15, 16
Enhanced governance and accountability, 10, 17, 28

F

First Nations Policing Policy and Program, 17

G

Government On-Line, 10, 20, 22

H

Horizontal/Collective Initiatives, 32
Human Resource Management, 10, 22

I

Independent assurance to the Minister on CSIS' operational activities, 10, 12
Innovative approaches in First Nations policing, 10, 18, 28
Integrated Justice Information, 19, 33
Integrated Proceeds of Crime, 14, 32

L

Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy, 33
Lawful Access, 10, 12, 33
Legislative and policy responses, 10, 16

M

Modern Comptrollership, 10, 22

N

National Parole Board, 1, 4, 5, 9, 33

O

Office of the Correctional Investigator, 4, 5
Organized Crime, 1, 13, 18, 32

P

Public Education, 10, 22
Public Order, 10, 13
public safety agenda, 1, 4, 8, 10, 32

R

RCMP External Review Committee, 4, 5
Restorative Justice, 10, 15
Royal Canadian Mounted Police, 4, 9, 34

S

Strategic Outcomes, 9, 10
Sustainable Development, 30, 31

T

Tobacco Control Strategy, 18, 32
tripartite policing agreements, 8
Tripartite Policing Agreements, 18

V

Voluntary Sector Initiative, 21

BUDGET DES DÉPENSES

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-43

ISBN 0-660-61836-2

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

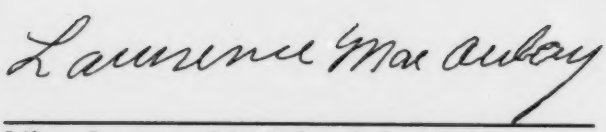

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DU MINISTRE ---------- 1
SECTION II : APERÇU DU PORTEFEUILLE ET DU MINISTÈRE ---------- 4
SECTION III : RÉSULTATS STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE ---------- 9
SECTION IV : ORGANISATION ---------- 28
SECTION V : ANNEXES ---------- 32
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ---------- 39
INDEX ---------- 42

Section I : Message du ministre

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Solliciteur général. Il décrit les principaux plans et priorités du Ministère pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005 ainsi que les résultats qu'on espère obtenir durant cette période.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend en outre la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et trois organes de surveillance. La mission du Portefeuille consiste à protéger le public et à maintenir la justice, la paix et la sécurité au Canada. Pour m'aider à remplir cette mission, le Ministère me conseille en matière d'orientation stratégique afin que le Portefeuille puisse faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement, dont le but est de permettre aux Canadiens de vivre sans crainte dans leur milieu.

Les événements tragiques survenus le 11 septembre ont rappelé à tous les Canadiens l'importance de la sécurité publique et de la sécurité nationale. Ces événements ont également renforcé la volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec son programme de sécurité publique. Les mesures que nous prenons aujourd'hui pour accroître la sécurité à la frontière et contrer le terrorisme assureront au Canada un cadre durable de sécurité publique. La détermination du gouvernement s'est traduite par la récente entrée en vigueur de deux lois majeures, soit la *Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi)* et la *Loi antiterroriste*.

Le Canada et les États-Unis entretiennent une solide relation de coopération. Il n'existe pas d'autres exemples de collaboration aussi étroite entre deux pays au chapitre de la sécurité publique. Nous continuerons de travailler de concert avec notre voisin pour assurer la sécurité à la frontière et maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des services.

Au centre des priorités dans lesquelles le gouvernement continuera d'investir pour renforcer la sécurité publique et la sécurité nationale se trouve l'amélioration constante des moyens d'action d'un large éventail de partenaires, au Canada comme à l'étranger, de la coordination de ces moyens d'action et de la collaboration entre les partenaires. À titre de solliciteur général, je tiens à travailler avec ces partenaires pour faire progresser la réalisation du programme de sécurité publique et améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les plans et les priorités exposés dans le présent document de même que les rapports produits par les organismes du Portefeuille continuent de favoriser l'avancement du programme de sécurité publique que s'est donné le gouvernement, et ce, de plusieurs façons : utilisation d'une approche équilibrée pour réduire le crime; initiatives en matière d'application de la loi et de sécurité nationale destinées à combattre le terrorisme et le crime organisé; mesures efficaces visant à faciliter la réinsertion sociale sans risque des délinquants; initiatives concernant la police et les services correctionnels des Autochtones; investissement de ressources dans le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique afin de relier tous les organismes de justice pénale au Canada.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions. À la page 41, vous trouverez une liste de personnes-ressources du Ministère ainsi que l'adresse de notre site Web, où vous pouvez obtenir d'autres renseignements. En outre, le Ministère et ses principaux partenaires fédéraux sont en train de mettre sur pied un « portail de la sécurité publique » qui permettra aux Canadiens d'avoir accès en tout temps à une vaste gamme d'informations et de services de sécurité publique en direct à partir d'un guichet unique. La version initiale du portail qui concerne les organismes du Portefeuille devrait être prête au printemps 2002. Ce sera une précieuse source de renseignements dont les Canadiens pourront se servir pour trouver réponse à leurs questions et à leurs préoccupations.

Veuillez noter que chaque organisme du Portefeuille prépare son propre rapport au Parlement (à l'exception du SCRS). Le lecteur est invité à consulter ces documents pour avoir plus de détails.

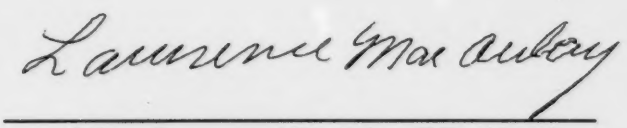

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2002-2003 de Solliciteur général Canada.

À ma connaissance, les renseignements qu'il renferme :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités du Ministère.
- sont conformes aux principes énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003.*
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion.

Je suis satisfait(e) des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom : Elva Nesbitt

Date : February 14, 2002

Section II : Aperçu du Portefeuille et du Ministère

A. Aperçu du Portefeuille

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille ministériel du Solliciteur général est responsable de la police et de l'application de la loi (ce qui comprend la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille comprend le Ministère et les quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il comprend également trois organes de surveillance, soit le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,5 milliards de dollars et comptent plus de 35 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, excepté le SCRS, établit son propre *Rapport sur le rendement*, qui indique ses réalisations et ses principaux résultats.

Voici de quelle manière le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance contribuent, individuellement et collectivement, à l'avancement du programme de sécurité publique :

- Le **Ministère** conseille et soutient le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, lequel consiste notamment à donner une orientation aux organismes, à rendre des comptes au Parlement relativement aux organismes et à jouer le rôle de chef de file national en matière de sécurité publique.

- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; dans les provinces, les territoires et les municipalités avec lesquels un contrat a été conclu, veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes et effectuer les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en offrant une formation policière spécialisée et en fournissant des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.

- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada; il fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces. Il effectue aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** administre les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ceux-ci à se réinsérer dans la société pour y jouer un rôle utile. Le SCC fournit des services dans tout le pays, non seulement aux délinquants qui se trouvent dans ses établissements correctionnels, mais aussi à ceux qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité.

- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui détermine s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la mise en liberté sous condition aux délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et qui exerce un contrôle sur cette liberté une fois que les délinquants sont dans la collectivité. En outre, elle prend des décisions au sujet de la réhabilitation et elle fait des recommandations concernant l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et fonctions, sauf en ce qui concerne l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission.

- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certaines catégories de griefs qui lui sont soumis par la GRC ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont renvoyés. Il peut, s'il le juge bon, ordonner la tenue d'audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment ainsi que recevoir et admettre des éléments de preuve ou autres informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité, selon le cas, sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.

- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, indépendant et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP examine ces plaintes, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques et établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations. De plus, elle donne des informations au public sur son mandat et ses services, et elle s'efforce d'améliorer le processus de traitement des plaintes en faisant des recherches et en élaborant des principes directeurs à cet égard.

- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut ouvrir une enquête sur réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

LE PORTEFEUILLE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

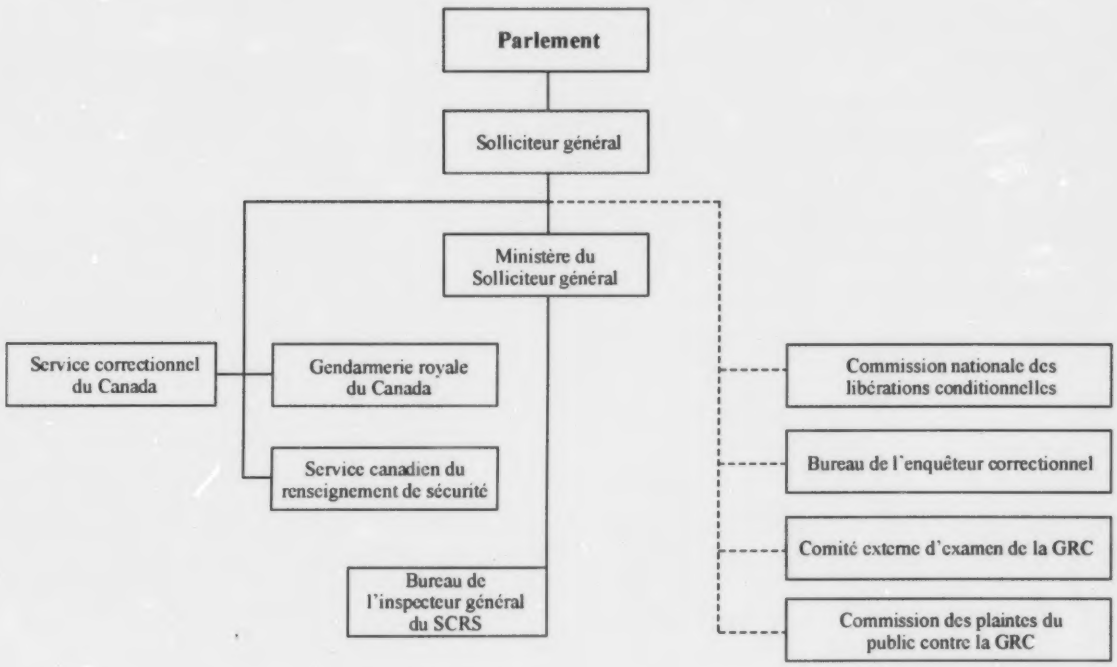

Sommaire des ressources du Portefeuille de 2002-2003 à 2004-2005

(en millions de dollars)	Dépenses prévues nettes 2002-2003	Dépenses prévues nettes 2003-2004	Dépenses prévues nettes 2004-2005
Ministère	136,3	107,3	106,6
GRC	1 649,9	1 604,0	1 582,7
CNLC	30,8	29,7	31,0
SCC	1 510,5	1 504,4	1 508,2
SCRS	249,0	253,7	261,6
CPP	4,4	4,4	4,4
CEE – GRC	,8	,8	,8
BEC	2,9	2,8	2,8
TOTAL	**3 584,6**	**3 507,1**	**3 498,1**

B. Aperçu du Ministère

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la protection des Canadiens en favorisant et en préservant la justice, la paix et la sécurité.

Le programme de sécurité publique vise avant tout à rendre les collectivités plus sûres. Travaillant en collaboration avec des partenaires du Canada et de l'étranger, le Portefeuille contribue à la réalisation du programme de sécurité publique en suivant une approche équilibrée en matière de justice pénale. Les organismes du Portefeuille offrent de l'expertise sur le plan opérationnel en fournissant directement des services et, de ce fait, exercent une influence directe sur les collectivités au chapitre de la prévention du crime, de l'application de la loi, de la sécurité, des services correctionnels et de la réinsertion sociale. Pour sa part, le Ministère exerce une influence en élaborant des politiques stratégiques pour la totalité du Portefeuille et en assurant soutien et orientation du point de vue de l'ensemble du gouvernement fédéral.

À cette fin, le Ministère aide et conseille le solliciteur général dans l'exécution de la totalité de ses fonctions, qui consistent, entre autres :

- à donner une orientation judicieuse aux organismes du Portefeuille;
- à jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale dans le domaine de la sécurité publique;
- à mettre en œuvre la *Politique sur la police des Premières nations* en négociant des accords tripartites en matière de police avec les autorités des provinces/territoires et des Premières nations, en administrant ces accords, en les actualisant et en les évaluant;
- à rendre des comptes au Parlement au sujet du Portefeuille.

Section III : Résultats stratégiques du Ministère

Nul doute que les événements horribles qui se sont produits aux États-Unis il y a quelques mois ont profondément changé nos vies, à titre d'intervenants dans le domaine de la sécurité publique, de Canadiens, de Nord-Américains et de citoyens du monde.

Protéger les Canadiens contre le terrorisme et le crime internationaux était une priorité du gouvernement bien avant les attentats du 11 septembre, mais il va de soi maintenant que l'ampleur de la menace à notre qualité de vie est telle qu'il faut faire plus – aujourd'hui et dans le futur. Sans compter que, pour la première fois, un sondage, effectué par une entreprise privée après le 11 septembre, a montré que les Canadiens étaient inquiets face au terrorisme et aux autres menaces à la sécurité nationale.

Le gouvernement du Canada s'emploiera à renforcer encore la solide assise qui existe déjà en matière de sécurité publique et de sécurité nationale - formalités, partenariats, mesures de protection – en continuant d'investir dans des actions concrètes et des changements législatifs afin de préserver la sécurité de nos frontières, la sécurité des citoyens et la bonne santé de notre économie.

Pour aider le gouvernement à respecter ses engagements, le Ministère a établi les résultats stratégiques énoncés à la page suivante. Ces résultats sont des résultats collectifs qui ne peuvent être obtenus sans d'importants partenariats aux niveaux fédéral, provincial/ territorial, municipal et international de même qu'avec les secteurs privé et bénévole.

Voici la liste des principaux partenaires du Ministère au sein de l'administration fédérale :

Gendarmerie royale du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Service correctionnel du Canada
Commission nationale des libérations conditionnelles
Ministère de la Justice
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Citoyenneté et Immigration Canada
Santé Canada
Agence des douanes et du revenu du Canada
Défense nationale
Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Affaires indiennes et du Nord Canada
Développement des ressources humaines Canada
Industrie Canada
Ministère des Finances
Bureau du Conseil privé
Secrétariat du Conseil du Trésor

TABLEAU DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Pour faire avancer le programme de sécurité publique, Solliciteur général Canada s'engage à assurer aux Canadiens un cadre d'orientation législative et stratégique qui contribuera à leur permettre de vivre en sécurité dans leurs collectivités, ce qui est l'une des priorités du gouvernement.

Résultats stratégiques	Principales priorités
1. Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes	1a) Lutte contre le terrorisme 1b) Accès légal 1c) Responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS
2. Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et les autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale	2a) Ordre public 2b) Crime organisé 2c) Prévention du crime
3. Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judicieuse dans l'intérêt de la sécurité publique	3a) Justice réparatrice 3b) Initiatives communautaires autochtones 3c) Révision de la législation et élaboration de politiques
4. L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations	4a) Amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police 4b) Accords tripartites en matière de police 4c) Approches novatrices pour la police des Premières nations
5. L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité	5a) Partenariats 5b) Architecture, normes et outils
6. La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques de justice pénale	6a) Appui du secteur bénévole et participation des citoyens

Résultats stratégiques	Principales priorités
7. Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère	7a) Soutien fourni au ministre et au sous-solliciteur général 7b) Gestion des ressources humaines 7c) Sensibilisation du public 7d) Gouvernement en direct 7e) Modernisation de la fonction de contrôleur

1. Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis, pour faire échec aux terroristes. 4 883 100 $

Comme les autres pays, le Canada continue de s'adapter à la nouvelle donne au chapitre de la sécurité nationale afin d'être en mesure de faire face au terrorisme et aux autres menaces. Étant donné que la sécurité nationale met en cause les responsabilités et les compétences de plusieurs paliers de gouvernement, le gouvernement fédéral doit agir en étroite collaboration avec des organismes locaux, régionaux, nationaux et étrangers afin de pouvoir réagir efficacement à n'importe quelle forme de terrorisme grâce à un meilleur échange d'informations et à une meilleure coordination des activités d'application de la loi.

Dans sa réponse, présentée en 1999, au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement, le gouvernement fédéral a souligné l'importance de renforcer la capacité du Canada de faire échec au terrorisme, en particulier le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Le gouvernement fédéral doit continuer de faire connaître les mesures antiterrorisme et de donner de la formation aux intervenants de première ligne (pompiers, policiers, ambulanciers, personnel médical) afin qu'ils soient mieux outillés pour faire face à toute menace à la sécurité publique.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur la lutte contre le terrorisme, l'accès légal et la responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS.

Contrer la menace de terrorisme (Lutte contre le terrorisme) : La lutte contre le terrorisme est un aspect clé de la sécurité nationale de même que de la protection et du bien-être économique des Canadiens. Les renseignements, les pratiques exemplaires et la nouvelle technologie auxquels le Canada a accès grâce à des ententes conclues avec les États-Unis et le Royaume-Uni lui sont fort utiles pour combattre le terrorisme.

Sur la scène internationale, le Ministère et des partenaires fédéraux s'emploieront, au sein d'organisations comme le G8, l'Organisation des États américains et les Nations Unies, à promouvoir et à faire appliquer des mesures destinées à prévenir, à décourager et à vaincre le terrorisme, notamment à mettre un frein au financement de terroristes.

La relation que le Canada entretient avec les États-Unis sur le plan de la sécurité conservera une importance primordiale. C'est pourquoi le Canada continuera de resserrer cette relation bilatérale dans des domaines comme la recherche et le développement en matière de lutte au terrorisme, ce qui inclut la création d'instruments pour prévenir le terrorisme et intervenir en cas d'actes terroristes. Nous allons également accroître les initiatives conjointes de formation afin de contrer cette menace particulière que représente le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

À l'échelle nationale, le Ministère continuera de veiller à ce que le Canada soit prêt à intervenir en cas d'attentat terroriste en maintenant et en actualisant le Plan national de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre du Programme de préparation opérationnelle, qui complète le Plan, et en collaboration avec les intervenants aux niveaux fédéral, provincial et municipal, le Ministère organisera des activités de formation et d'information afin d'accroître la préparation opérationnelle et de mieux faire connaître les mesures nationales visant à combattre le terrorisme.

Accès légal : Les organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi ont absolument besoin de méthodes légales d'accès à l'information pour détecter et prévenir le terrorisme et le crime organisé, ainsi que pour mener des enquêtes à cet égard. Cependant, en raison des progrès rapides en technologie, les méthodes employées jusqu'à présent pour avoir légalement accès à l'information sont dépassées.

En collaboration avec des partenaires fédéraux, le Ministère continuera de coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action prévoyant la conception et l'application de solutions techniques pour préserver la capacité des organismes responsables de la sécurité nationale et de l'application de la loi d'intercepter en toute légalité des communications transmises avec des moyens de plus en plus perfectionnés et d'effectuer des perquisitions et des saisies pour collecter des informations. En outre, le Ministère poursuivra l'examen du cadre législatif, de concert avec le ministère de la Justice, Industrie Canada et le secteur privé, afin de s'assurer que nos lois ne sont pas dépassées par la technologie.

Grâce à ces initiatives, le Ministère va soutenir la collecte de renseignements importants pour lutter contre le terrorisme et contribuer à intensifier la coopération internationale au moyen de mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

Responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS : L'un des rôles importants du Ministère est de donner au ministre la garantie que le SCRS a exécuté son travail dans les limites que lui impose son cadre législatif et dans le respect de la règle de droit, des institutions démocratiques et des libertés fondamentales.

La nouvelle *Loi antiterroriste* et la *Loi sur la sécurité publique* qui l'accompagne accroîtront les responsabilités du solliciteur général du Canada. Le ministre doit avoir la certitude que les dispositions touchant le Portefeuille sont utilisées après mûre considération et que le système de freins et de contrepoids est appliqué.

C'est pourquoi le Ministère conseille le ministre relativement aux propositions et aux recommandations qui sont soumises à son approbation par le SCRS, en tenant compte des obligations légales de l'organisme, surtout en ce qui a trait aux droits des Canadiens et du rôle du ministre au chapitre de la sécurité publique. Pour ce qui est des nouvelles lois, des données sur l'utilisation des dispositions qu'elles renferment seront recueillies et analysées en vue de l'examen que le Parlement effectuera après trois ans.

2. Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale.
5 505 800 $

Au cours des dernières années, le gouvernement a réagi à l'apparition de nouvelles formes de criminalité en adoptant diverses mesures législatives et opérationnelles de même qu'en intensifiant la coopération à l'échelle nationale et internationale. Le caractère transnational du crime et les avancées technologiques continuent d'engendrer de nouveaux défis et constituent une menace réelle à la sécurité publique. Il faut une vaste approche intégrée afin de s'assurer que les agents d'application de la loi disposent d'instruments supplémentaires pour relever les défis qui se présentent en matière de sécurité publique.

Durant les trois prochaines années, le Ministère se concentrera sur les priorités suivantes : l'ordre public, la lutte contre le crime organisé et la prévention du crime.

Ordre public : Dans ce domaine, le Ministère s'emploiera à mettre en œuvre, avec l'aide de ses principaux partenaires fédéraux, la politique cadre du gouvernement régissant le remboursement de coûts de sécurité aux villes et provinces qui seront les hôtes de rencontres internationales présidées par le premier ministre ou un ministre. Cette politique énonce les conditions du versement d'une aide financière aux villes et provinces hôtes, qui doivent maintenant supporter des coûts de sécurité plus élevés; leurs dépenses leur seront remboursées dans la mesure où elles seront extraordinaires, raisonnables et justifiables.

Étant donné que le Canada sera l'hôte du Sommet du G-8 en Alberta en juin 2002 et d'une importante rencontre des ministres de la Justice et de l'Intérieur en mai 2002, son leadership et sa participation en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale seront surveillés de près. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec, entre autres, des organismes clés (comme la GRC et le SCRS), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même que les administrations provinciales et locales afin d'assurer la sécurité et le succès du sommet du G-8.

Lutte contre le crime organisé : La lutte contre le crime organisé est une priorité absolue qui découle directement du discours du Trône de 2001 dans lequel le gouvernement s'est engagé à prendre « des mesures énergiques pour combattre le crime organisé » en dotant les forces de l'ordre d'outils de pointe pour contrer les récentes menaces à la sécurité publique.

Le Ministère fera de la recherche et des évaluations dans le but d'accroître la connaissance théorique et la compréhension de la nature, de l'étendue et des conséquences des activités des organisations criminelles, et de mieux faire connaître ces

questions dans l'ensemble du gouvernement, ce qui aidera les décideurs à définir les priorités pour l'avenir. Pour ce faire, il sera nécessaire de consulter des partenaires, les provinces/territoires, la police et d'autres acteurs importants. De plus, le Ministère élaborera, conjointement avec le ministère de la Justice, une formation sur des dispositions clés du *Code criminel* relatives à la détermination de la peine et à la mise en liberté sous condition. Les documents de formation s'adresseront aux procureurs et aux policiers. D'autres documents seront préparés en vue de séances d'information destinées aux juges. Ces cours et documents de formation et les séances d'information permettront une meilleure compréhension de la législation et des outils créés pour réprimer le crime organisé, et une application plus efficace de ces dispositions dans le futur.

Le Ministère poursuivra sa collaboration avec ses principaux partenaires fédéraux, les provinces/territoires et les organismes d'application de la loi afin d'échanger de l'information sur les pratiques exemplaires, d'élaborer des politiques et de trouver des possibilités d'appliquer des mesures policières conjointes pour faire échec au crime organisé. Les ministères et organismes gouvernementaux canadiens et américains maintiendront leur étroite coopération, par l'intermédiaire du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, afin d'intensifier l'action conjointe des deux pays contre la criminalité transfrontalière.

Comme il est indiqué à la page 21, des fonds ont été affectés au territoire mohawk d'Akwesasne dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le crime organisé et de la Stratégie de contrôle du tabac. Ces fonds permettront è la police mohawk d'Akwesasne de participer à des activités d'enquête avec la GRC et d'autres organismes d'application de la loi afin de réprimer des activités illégales.

Par l'entremise de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Ministère continuera de prendre part à des initiatives multilatérales pour évaluer les efforts antidrogue dans l'hémisphère.

Au niveau national, le Ministère coordonnera les efforts déployés par le Portefeuille pour lutter contre le problème que représentent les drogues illicites et continuera de participer à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne antidrogue avec des partenaires fédéraux et provinciaux/territoriaux.

Le Ministère élaborera des cadres d'évaluation en vue de l'examen de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité et de l'Initiative anticontrebande. Ce sont d'importantes initiatives coordonnées d'application de la loi qui apportent des ressources et de l'expertise à la lutte contre le crime organisé.

Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique : Cette initiative, qui fait partie de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, vise à renforcer les moyens d'action dans les domaines de la police et des services correctionnels afin qu'on puisse s'attaquer aux causes fondamentales du crime. Le Ministère et la GRC agiront de concert pour faire progresser cet élément de la stratégie.

Cette initiative permettra de soutenir des projets novateurs qui requièrent plus d'attention, notamment des projets concernant le crime et la victimisation dans les collectivités autochtones et les collectivités éloignées ou isolées, la prévention de la toxicomanie et la sensibilisation antidrogue, les besoins des enfants et des familles des délinquants ainsi que l'élaboration de stratégies pour les adolescents à risque.

3. Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judicieuse dans l'intérêt de la sécurité publique. 4 350 200 $

Appliquer une approche correctionnelle judicieuse signifie faire la distinction entre les délinquants qui doivent être isolés de la société et ceux dont le cas pourrait être mieux géré dans la collectivité. Cette approche consiste en un ensemble intégré d'initiatives conçues pour favoriser la protection du public en offrant aux délinquants les meilleures possibilités qui soient de devenir des citoyens respectueux des lois. Il s'agit surtout de mettre en place l'infrastructure et les programmes qui faciliteront la mise en liberté graduelle des délinquants dans les collectivités lorsqu'on peut les contrôler de sorte qu'ils ne menacent pas la sécurité de la population.

Le besoin de nouvelles formes de justice est particulièrement grand dans le cas des délinquants autochtones. À l'heure actuelle, les collectivités autochtones n'ont pas les programmes ni les services sociaux et professionnels qui leur permettraient de garder les délinquants à faible risque dans la société. C'est l'une des causes des hauts taux d'incarcération enregistrés chez les Autochtones.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère mettra l'accent sur trois aspects : la justice réparatrice, les initiatives communautaires autochtones ainsi que la révision de la législation et l'élaboration de politiques.

Justice réparatrice : La justice réparatrice est une approche qui vise surtout à réparer le tort causé par le crime tout en tenant le délinquant responsable de ses actes. Suivant cette approche, les parties directement concernées (la victime, le délinquant et la collectivité) ont la possibilité de déterminer leurs besoins à la suite d'un crime et d'y répondre, et de chercher un règlement qui assurera la guérison, le rétablissement de l'équilibre, la réparation et la réinsertion sociale, et, ainsi, contribuera à empêcher que d'autres préjudices ne soient causés dans le futur. La justice réparatrice est prometteuse dans l'optique de l'approche correctionnelle judicieuse, en ce qu'elle favorise la réintégration sans risque des délinquants dans la collectivité tout en répondant aux besoins des victimes.

Durant les trois prochaines années, le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et des organisations non gouvernementales, soutiendra la mise en œuvre et l'évaluation de projets pilotes d'application des principes de la justice réparatrice. Ces projets nous permettront de mesurer les répercussions des processus de justice réparatrice sur les parties, notamment le niveau de satisfaction et les résultats, et sur le système de justice pénale en général. Les données ainsi recueillies aideront à orienter les politiques sur la justice réparatrice et le développement des programmes dans ce domaine.

Le Ministère, en coopération avec le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, continuera d'appuyer l'établissement, par les

Nations Unies, de « Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale ». Cela signifie que le Ministère parrainera, à la 11e session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en avril 2002, la résolution recommandant l'adoption d'un énoncé de principes fondamentaux de la justice réparatrice qui a été élaboré à la rencontre d'experts de l'ONU, tenue à Ottawa à l'automne 2001. Une fois qu'ils auront été adoptés, ces principes, qui visent à protéger les droits et les intérêts de toutes les parties dans un processus de justice réparatrice, guideront l'application des programmes de justice réparatrice, au Canada et ailleurs dans le monde.

Initiatives communautaires autochtones : Ces initiatives font progresser l'implantation d'une approche correctionnelle judicieuse puisqu'elles permettent de mettre à l'essai et d'évaluer des modèles novateurs de traitement des délinquants. Ces modèles comportent l'utilisation de méthodes holistiques et de guérison dans les collectivités autochtones, et des activités préventives axées sur les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain qui risquent fortement de devenir des criminels et sur les enfants et les familles des délinquants autochtones.

Durant les trois prochaines années, le Ministère travaillera à la réalisation de projets pilotes, de concert avec les collectivités, les organismes autochtones, d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement, afin de déterminer la viabilité des concepts en question et de mettre les initiatives à l'essai dans diverses régions du Canada.

Ces projets ont pour but de montrer comment l'utilisation accrue d'initiatives communautaires de guérison peut contribuer à diminuer le taux d'incarcération chez les délinquants autochtones, à réduire la récidive et, en fin de compte, à accroître la protection du public. Ils devraient également montrer comment on peut, en brisant le cycle criminel qui se perpétue de génération en génération et en intervenant tôt, éviter que des jeunes susceptibles de commettre des crimes n'adoptent des modes de vie destructeurs qui sont préjudiciables aux autres et à eux-mêmes.

L'information rassemblée grâce à ces projets servira à renseigner le public sur les mesures de rechange à l'incarcération et sur les initiatives permettant d'intervenir avec succès auprès des jeunes Autochtones et de leurs familles. Elle servira également à orienter l'élaboration des politiques et des programmes à cet égard. Le travail accompli dans ce domaine aide le gouvernement du Canada à tenir son engagement de réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et d'intensifier ses efforts pour mettre en place des solutions communautaires au crime.

Révision de la législation et élaboration de politiques : Ces mesures sont essentielles pour maintenir un cadre solide et efficace pour les services correctionnels. Au cours des trois prochaines années, on continuera de réexaminer la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, et on élaborera des propositions en vue de modifier et de moderniser la législation correctionnelle.

L'élaboration de politiques appuie la réforme législative et contribue à rendre efficaces le système de justice pénale et la politique sociale. En partenariat avec d'autres ministères fédéraux et les provinces/territoires, le Ministère étudiera des moyens d'améliorer les politiques en ce qui a trait à des questions clés, comme les registres de délinquants sexuels, le rôle des victimes, la prévention du crime et les questions correctionnelles internationales.

Un autre aspect majeur de l'approche correctionnelle judicieuse est la sensibilisation du public aux méthodes et aux questions correctionnelles grâce à des programmes ciblant des groupes clés. On tient des consultations sur les principales orientations afin de s'assurer que la législation et les politiques prennent en compte les besoins des Canadiens.

4. L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations. 74 276 200 $

La Politique sur la police des Premières nations et le Programme des services de police des Premières nations ont été approuvés en 1991. Ils constituaient le cadre de négociation d'accords sur les services policiers des Premières nations et des Inuits entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les collectivités inuites et des Premières nations. Le Canada assume 52 % des coûts de ces accords, et les provinces/territoires, 48 %.

Grâce à ce partenariat, la Politique et le Programme sont devenus l'assise de la sécurité publique et de la stabilité dans les collectivités des Premières nations. Ils procurent des emplois valorisants à des agents de police et à des civils, et ils amènent les membres des collectivités à être plus favorables aux autres éléments du système de justice.

Actuellement, les fonds alloués ne permettent pas d'étendre ni d'améliorer le Programme. Le Ministère aura la difficile tâche de trouver des façons de composer avec la demande de nouveaux accords et les contraintes budgétaires des services de police établis.

Pendant les trois prochaines années, le Ministère axera ses efforts sur l'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation, les accords tripartites en matière de police et l'utilisation d'approches novatrices par la police.

Amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation : L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police permettra de s'assurer que la police rend des comptes aux collectivités qu'elle sert, fournit le service escompté et gère efficacement les fonds. Le renforcement des capacités, de l'exercice des pouvoirs et des contrôles financiers dans les services de police garantira la mise en œuvre efficace des accords en matière de police.

Au cours des trois prochaines années, l'accent sera mis sur les aspects suivants : les ateliers concernant l'exercice des pouvoirs; les programmes de formation destinés aux chefs de police et aux organes directeurs de la police; les états financiers vérifiés qui sont exigés chaque année; les vérifications périodiques d'accords; la poursuite du travail amorcé avec les provinces/territoires et les Premières nations au sujet de l'élaboration de normes nationales et régionales; la création d'une base de données et d'un cadre de recherche en vue de déterminer les facteurs d'efficacité de la police des Premières nations; l'établissement d'une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme.

Cette stratégie sera permanente afin d'assurer la prestation efficace des services de police dans les collectivités des Premières nations. On mesurera les progrès réalisés en

consultant régulièrement les provinces/territoires et les collectivités des Premières nations et à l'aide d'évaluations indépendantes.

Accords tripartites en matière de police : Ces accords dotent les Premières nations de services de police qui tiennent compte de leur réalité culturelle et leur assurent la stabilité nécessaire au succès des mesures sociales et économiques.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère tâchera de pourvoir le plus grand nombre possible de collectivités des Premières nations de services de police efficaces, compétents et adaptés à leurs particularités culturelles, dans les limites des ressources affectées au Programme, en négociant ou en renouvelant des accords tripartites qui seront conformes aux principes énoncés dans la Politique et aux priorités définies pour le Programme. Le nombre exact d'accords et le moment de leur signature dépendront des fonds disponibles et de l'état de préparation de nos partenaires.

Dans le cadre de la Stratégie de guérison des Innus du Labrador, le Ministère, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que les Innus du Labrador conjugueront leurs efforts pour s'attaquer, par la négociation d'accords tripartites, aux graves problèmes sociaux et de santé qui sévissent dans les collectivités de Sheshashiu et de Davis Inlet. La présence, dans ces collectivités, de services de police adaptés à leur réalité culturelle contribuera à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus, et elle garantira un milieu sûr pour d'autres investissements fédéraux.

Utilisation d'approches novatrices par la police des Premières nations : L'utilisation d'approches novatrices permettra aux services de police des Premières nations de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de maintenir l'ordre et de prévenir le crime dans leurs collectivités. Il en résultera une plus grande stabilité, une amélioration de la sécurité publique et une meilleure protection des citoyens. Ainsi les mesures économiques et sociales auront plus de chances de réussir.

Durant les trois prochaines années, le Ministère accordera des fonds aux services de police et aux organismes des Premières nations pour des projets de prévention du crime qui contribueront à rendre les collectivités plus sûres, plus saines et plus durables. On évaluera régulièrement ces projets afin de relever des pratiques exemplaires qui pourraient être avantageusement implantées dans d'autres collectivités.

Des fonds ont récemment été alloués pour le territoire mohawk d'Akwesasne dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le crime organisé et de la Stratégie de contrôle du tabac. En raison de sa situation géographique particulière et de la complexité du partage des compétences dont il fait l'objet, ce territoire est utilisé comme lieu de transit pour les passeurs d'immigrants illégaux, de drogues, de tabac, d'alcool, d'armes à feu et d'autres produits. Ces fonds, qui ont été octroyés en vertu d'un accord de contribution de cinq ans, permettront à la police mohawk d'Akwesasne de participer à des activités d'enquête avec la GRC et d'autres organismes d'application de la loi afin de réprimer des activités illégales, notamment de réduire la contrebande de tabac dans la collectivité et les environs.

En outre, le budget de décembre 2001 prévoit des fonds pour d'autres mesures destinées à contrer le crime organisé transfrontalier. Les accords de contribution n'ont pas encore été négociés. Ils devraient être prêts d'ici l'été 2002.

5. L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.

5 713 900 $

Les Canadiens s'attendent à ce que les organismes d'application de la loi, les procureurs, les tribunaux, les services correctionnels et les commissions des libérations conditionnelles de tout le pays, quel que soit le niveau de gouvernement, travaillent de concert et, ainsi, disposent toujours des informations les plus récentes, les plus pertinentes et les plus fiables pour prendre des décisions relativement à l'exécution des programmes de justice pénale et à la protection des citoyens.

Dans le discours du Trône de 1997, le gouvernement s'était engagé à intégrer « les systèmes de diffusion de l'information de tous les partenaires de l'appareil de justice pénale ». Par suite de cet engagement, il a mis en branle l'Initiative d'intégration de l'information de la justice (IIJ) afin d'améliorer la sécurité publique en éliminant les obstacles à la communication rapide et efficace de l'information opérationnelle dans tout le système de justice.

Jusqu'à présent, le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice a entrepris un certain nombre de projets liés à la définition d'une politique et à la technologie dans le but de faciliter l'établissement d'une infrastructure d'échange d'informations, à savoir le « Réseau canadien d'information pour la sécurité publique » (RCISP), pour le gouvernement du Canada et, grâce à un partenariat avec d'autres administrations et d'autres intervenants clés, pour l'ensemble du système de justice pénale.

Durant les trois prochaines années, le Ministère s'emploiera surtout à établir d'importants partenariats entre les organismes de justice pénale et à encourager l'utilisation de normes et d'outils pour favoriser l'échange de renseignements et l'interopérabilité entre les partenaires. Ces initiatives seront financées avec les fonds attribués expressément pour le RCISP dans le budget de décembre 2001.

Établissement d'importants partenariats : Cet aspect continuera de revêtir une importance capitale pour le succès de l'Initiative. Il permettra au Ministère de favoriser une coopération et une coordination efficaces afin de faciliter la communication de l'information. Un programme de liaison sera créé pour élargir la participation, au RCISP, des composantes fédérales, provinciales/territoriales et municipales de l'appareil de justice. Le Ministère préparera ainsi la voie à l'établissement d'une politique nationale en matière de gestion et de communication de l'information. Cela supposera l'élaboration d'un cadre législatif, d'un cadre d'orientation et d'un cadre de gestion.

Architecture, normes et outils communs : Il est essentiel qu'il y ait une architecture, des normes et des outils communs si l'on veut que le RCISP favorise la communication rapide d'informations complètes et exactes entre les divers gouvernements et organismes.

Pour que l'information circule efficacement, les partenaires doivent absolument approuver et utiliser des définitions de données communes. La création d'un dictionnaire de données de base pour le système de justice pénale va bon train. Ainsi, on a établi un processus de conception et d'approbation pour la définition des normes de données au niveau fédéral et dans tout l'appareil de justice pénale. En outre, on s'est entendu sur les conventions de dénomination des données et les systèmes de classification des données.

Le Ministère poursuivra, avec ses partenaires, l'établissement de normes de données communes; entre autres, il terminera la première édition du dictionnaire fédéral de données de base.

Il n'existe pas, pour l'heure, de source normalisée d'information sur les infractions criminelles dans le secteur de la justice pénale, ce qui limite la capacité des organismes de se communiquer des renseignements et de rendre compte de l'information échangée. Le Ministère entreprendra un projet expérimental, en collaboration avec le ministère de la Justice, afin de déterminer la structure, le contenu et l'architecture de distribution nécessaires à la mise en place d'un tableau commun sur les infractions. Le projet permettra aussi d'évaluer la viabilité et la nécessité de cette approche commune.

Qui plus est, le Ministère étudiera la possibilité de collaborer plus étroitement avec les responsables des diverses initiatives Gouvernement en direct. L'objectif sera d'optimiser la recherche et d'explorer des pistes de solution en matière d'interopérabilité et de technologie.

6. La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques relatives à la justice pénale.

4 105 100 $

Le Ministère a une relation de longue date avec les organismes bénévoles au Canada. Ces organismes apportent une importante contribution à l'élaboration des politiques dans le domaine de la justice pénale. En outre, ils donnent aux Canadiens la possibilité de concourir à la réalisation d'objectifs communs grâce à des initiatives et à des actions conjointes.

Le Ministère entend bien poursuivre, voire accentuer, ses efforts pour faire participer les citoyens et les organismes bénévoles à un dialogue éclairé sur les questions ayant trait à la sécurité publique et le programme d'action du Portefeuille. C'est pourquoi, chaque année, il verse de l'argent à quatorze organismes bénévoles nationaux œuvrant dans le secteur de la justice pénale et des services correctionnels. Cette source de financement stable leur permet de mener des activités directement liées aux priorités du Portefeuille au chapitre de la sécurité publique.

Le Ministère a participé très activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'*Initiative entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* afin d'améliorer les mécanismes de collaboration avec les organismes bénévoles pour l'établissement des politiques et des plans du Portefeuille.

Pendant les trois prochaines années, le Ministère va travailler avec les organismes bénévoles à des projets d'élaboration de politiques dans le but de les aider à développer leur capacité à cet égard et de bénéficier de leur précieux apport dans des domaines fondamentaux de la justice pénale et de la sécurité publique. Les projets parrainés par le Ministère porteront sur des aspects cruciaux, comme des questions d'orientation relatives aux services correctionnels et à la justice, la justice réparatrice, la santé mentale dans le système de justice pénale, la sécurité des jeunes et les besoins des familles des délinquants.

7. Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère. 11 706 100 $

Voici comment on va continuer d'aider le Ministère à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre ses priorités :

Soutien du sous-solliciteur général : On aidera la sous-ministre à remplir ses fonctions consistant à conseiller et à seconder le ministre dans la gestion du Ministère et du portefeuille du Solliciteur général, et à lui fournir l'appui dont il a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à titre de député et de membre du Cabinet ou qui lui sont assignées par la loi.

Gestion des ressources humaines : Une importance particulière sera accordée à la capacité du Ministère d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des personnes très qualifiées, qui sont représentatives de la société canadienne et qui ont les compétences, l'attitude, la créativité et les valeurs nécessaires pour l'aider à réaliser son mandat et pour saisir les occasions et relever les défis qui se présenteront au cours des trois prochaines années. On s'efforcera également d'améliorer l'usage quotidien des deux langues officielles au travail afin de s'assurer que les obligations relatives à la langue de travail sont remplies.

Dans cette optique, le Ministère établira un programme officiel de formation de base afin que les employés possèdent les connaissances et les compétences requises pour lui permettre d'atteindre ses objectifs; il utilisera davantage les affectations de perfectionnement; il établira des partenariats avec d'autres ministères et des organismes qui ont des besoins similaires en matière de formation; il mettra en place un programme d'encadrement/de mentorat à l'intention de tous les employés. Les résultats seront évalués d'après les commentaires émis par les employés.

Sensibilisation du public : L'objectif restera de mieux faire connaître le système de justice pénale du Canada en produisant des trousses d'outils et des vidéos.

Gouvernement en direct : Ce projet donne au Ministère l'occasion d'entreprendre l'établissement d'un portail de la sécurité publique. Ce portail permettra aux Canadiens et à leurs collectivités d'avoir accès à une vaste gamme d'informations sur la sécurité publique à partir d'un guichet unique, sans qu'il leur soit nécessaire de comprendre la répartition complexe des compétences dans ce domaine. Étant donné les événements tragiques récemment survenus aux États-Unis, le portail deviendra une ressource encore plus précieuse pour les Canadiens qui veulent poser des questions ou exprimer leurs inquiétudes au sujet de la sécurité publique.

La version initiale du portail, qui concernera les organismes du Portefeuille et permettra la liaison avec le Groupe thématique Justice et la loi, devrait être prête au printemps 2002. Des consultations et des groupes de discussion avec nos partenaires et les

utilisateurs serviront à évaluer le portail tout au long de l'élaboration et à déterminer les prochaines étapes.

Modernisation de la fonction de contrôleur : Il s'agit d'une réforme pangouvernementale axée sur la saine gestion des ressources et la prise de décisions judicieuses. Dans le cadre de cette initiative, le Ministère établira un poste de « contrôleur » dont le titulaire sera chargé de superviser la production d'informations sur le rendement de même qu'une politique de gestion du risque et des systèmes de contrôle de la gestion.

Section IV: Organisation

Résultats stratégiques et secteurs d'activité

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
(1) Des initiatives destinées à renforcer et à améliorer les stratégies et les mesures de sécurité au sein du pays et à resserrer la collaboration avec les autres pays, notamment les États-Unis pour faire échec aux terroristes.					
S-SGAP, Sécurité nationale :	446,6				446,6
Direction générale de la sécurité nationale :	3 390,4				3 390,4
IG-SCRS :			1 046,1		1 046,1
(2) Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis à la disposition des organismes d'application de la loi pour la lutte contre le crime organisé et autres activités criminelles, à l'échelle tant nationale qu'internationale.					
Police et application de la loi :	5 505,8				5 505,8
(3) Mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judicieuse dans l'intérêt de la sécurité publique.					
S-SGA – Politiques stratégiques et programmes :	432,5				432,5
Affaires correctionnelles :	3 917,7				3 917,7
(4) L'établissement et le maintien de services de police compétents, efficaces et capables de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations.					
Police des Autochtones :		71 905,2			71 905,2
Police et application de la loi :		2 371,0			2 371,0

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité				Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	
	Conseils au solliciteur général	Programme des services de police des Premières nations	Bureau de l'inspecteur général du SCRS	Services exécutifs et soutien ministériel	
(5) L'exécution efficace des programmes de justice pénale grâce à la communication plus rapide d'informations de meilleure qualité.					
Intégration de l'information de la justice :	5 713,9				5 713,9
(6) La participation des citoyens, de tous les niveaux de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques relatives à la justice pénale.					
Opérations stratégiques :	4 105,1				4 105,1
(7) Une infrastructure organisationnelle efficace et efficiente pour favoriser la réalisation des objectifs du Ministère.					
Gestion ministérielle :				7 134,2	7 134,2
Communications :				1 554,4	1 554,4
Coordination et Liaison :				1 079,0	1 079,0
Soutien à la direction :				1 938,5	1 938,5
TOTAL	**23 512,0**	**74 276,2**	**1 046,1**	**11 706,1**	**110 540,4**

Organisation

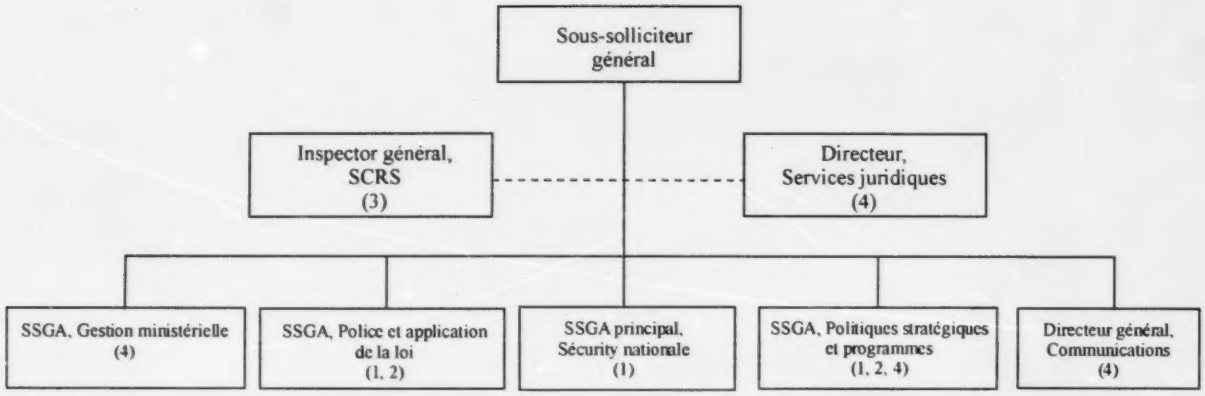

Secteurs d'activité	(en millions de dollars)	(ETP)
1. Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques	23,5	149
2. Programme des services de police des Premières nations	74,3	38
3. Bureau de l'inspecteur général du SCRS	1,0	9
4. Services exécutifs et soutien ministériel	11,7	108

Dépenses prévues du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévision 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Dépenses budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)	86 941,3	**110 540,4**	107 153,3	106 419,3
Dépenses non budgétaires – Budget principal des dépenses (brutes)				
Moins : Recettes disponibles				
Total – Budget principal des dépenses	86 941,3	**110 540,4**	107 153,3	106 419,3
Ajustements*	72,838.8	**25 800,0**	200,0	200,0
Dépenses nettes prévues	159 780,1	**136 340,4**	107 353,3	106 619,3
Moins : Recettes non disponibles				
Plus : Coût des services reçus sans frais	3 727,6	**4 457,6**	4 503,4	4 521,4
Coût net du programme	163 507,7	**140 798,0**	111 856,7	111 140,7
Équivalents temps plein	284	**304**	309	309

* Les ajustements portent surtout sur les dépenses touchant le Sommet des Amériques en avril 2001 et le Sommet du G-8 qui aura lieu à Kananaskis en juin 2002.

Section V : Annexes

Information financière

Sommaire des paiements de transfert

(en dollars)	Prévisions 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Subventions				
Conseils au solliciteur général Organismes nationaux de bénévolat œuvrant dans le secteur de la justice pénale	1 796 144	**1 796 144**	1 796 144	1 796 144
Total des subventions	1 796 144	**1 796 144**	1 796 144	1 796 144
Contributions				
Conseils au solliciteur général Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du solliciteur général	2 384 256	**2 553 056**	2 016 056	1 912 056
Programme des services de police des Premières nations Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, les collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et les collectivités inuites, pour l'application du Programme des services de police des Premières nations	66 450 000	**69 593 000**	66 501 000	65 856 000
Total des contributions	68 834 256	**72 146 056**	68 517 056	67 768 056
Autres paiements de transfert				
Total des subventions et des contributions	70 630 400	**73 942 200**	70 313 200	69 564 200

Détails sur les programmes de paiements de transfert

Paiements de transfert pour le Programme des services de police des Premières nations

Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, les collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et les collectivités inuites pour l'application du Programme des services de police des Premières nations.

Objectif

Contribuer à améliorer l'ordre social, la sécurité publique et la sécurité des individus dans les collectivités des Premières nations et les collectivités inuites grâce à l'application de la Politique sur la police des Premières nations.

Résultats escomptés

- ✓ L'amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation chez les services de police des Premières nations et les organes directeurs de cette police.
- ✓ La conclusion d'accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.
- ✓ Des approches novatrices orientant les stratégies policières des Premières nations dans les domaines de la prévention du crime, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Étapes clés

Le Ministère a commencé à établir des systèmes appropriés pour surveiller l'exécution du Programme des services de police des Premières nations. Il a, entre autres, élaboré des normes nationales et régionales pour aider les services de police des Premières nations à fournir un niveau de service uniforme dans leurs collectivités, il a établi une liste détaillée d'indicateurs de rendement qui pourront être utilisés pour mesurer l'efficacité de la police des Premières nations à long terme et il a entrepris la création d'un « Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats ».

En outre, le Ministère continuera de se servir de ses fonctions internes de vérification et d'évaluation pour surveiller régulièrement l'exécution du Programme.

Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	**136 340,4**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**2 617,4**
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**1 480,2**
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Développement des ressources humaines Canada	**23,0**
Salaires et dépenses connexes des services juridiques payés par Justice Canada	**337,0**
	4 457,6
Moins : Recettes non disponibles	**0**
Coût net du programme pour 2002-2003	**140 798,0**

Initiatives pangouvernementales

Développement durable

Le Ministère a déposé une stratégie de développement durable en février 2001. Le tableau ci-dessous renferme un résumé des cibles fixées par le Ministère en matière de développement durable :

BUT : Examiner dans quelle mesure le Ministère comprend la dimension sociale du développement durable, surtout à l'échelle des collectivités, et comment il y contribue.	
OBJECTIF	CIBLES
En collaboration avec les provinces et les Premières nations, élaborer une méthode de normalisation nationale et régionale afin d'aider les services de police des Premières nations à offrir des services uniformes dans leurs collectivités	1. D'ici juin 2002, établir un forum avec l'ACPPN et les provinces afin de discuter de la question des normes concernant la police des collectivités des Premières nations.
Constituer une base de données et concevoir un cadre de recherche permettant d'étudier les éléments constitutifs d'une police efficace au sein des Premières nations	1. D'ici au 31 mars 2003, faire des études de cas pour évaluer les mesures du rendement et de la satisfaction de la population, conformément au cadre de recherche. 2. D'ici au 31 mars 2003, terminer la création, sur Internet, d'un centre d'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires, et son évaluation. 3. Amorcer des discussions pour déterminer quel serait le meilleur endroit où mettre ce site en permanence.
Amorcer l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité à long terme de la police des Premières nations	1. D'ici au 1er septembre 2003, consulter des intervenants sur les divers moyens de mesurer le rendement et d'évaluer l'efficacité.

BUT : Approfondir la méthode qu'applique le Ministère pour corriger les effets de ses activités sur l'environnement.	
Formation et sensibilisation – Encourager le personnel à prendre l'habitude de penser à l'environnement au bureau et à la maison	1. Coordonner et mener une campagne d'affichage portant sur le développement durable (DD) qui encourage les employés à modifier leurs habitudes au bureau et à la maison. 2. Mieux renseigner les employés sur le DD par des communications régulières sur la SDD et les questions liées au DD. 3. Revoir et mettre à jour annuellement le plan de formation sur l'environnement et le mettre en application.
Déchets solides – Réduire la quantité de déchets solides qui aboutissent à la décharge	1. Réacheminer 85 % de nos déchets (au poids) d'ici au 31 mars 2002 en prenant des mesures conformes au principe des 3R (réduire, réutiliser et recycler). 2. Procéder à une vérification annuelle de la gestion des déchets et en faire connaître les résultats.
Rendement énergétique de l'immeuble– Réduire la consommation d'énergie	1. À compter de 2002-2003, voir à ce qu'au moins 50 % des nouvelles pièces d'équipement de bureau achetées chaque année portent l'étiquette des programmes Éco-Logo ou Energy Star ou aient la cote supérieure d'économie d'énergie sur l'échelle ÉnerGuide. 2. Accroître le pourcentage d'employés qui prennent régulièrement des mesures d'économie d'énergie au bureau.
Énergie reliée aux transports – Réduire la pollution par les véhicules	1. D'ici au 31 mars 2003, remplacer un véhicule par un véhicule consommant un carburant de remplacement.
Approvisionnement – Réduire la consommation de ressources en achetant des produits à privilégier pour l'environnement	1. Voir, d'ici au 31 mars 2003, à ce qu'au moins 75 % du matériel de bureau acheté soit constitué de produits écologiques.
BUT : Continuer de tenir à jour le système ministériel de gestion du développement durable.	
Système de gestion du développement durable	1. Rendre compte tous les ans des progrès réalisés relativement à la SDD, dans le *Rapport sur le rendement* du Ministère. 2. Faire tous les ans un examen de la gestion concernant le rendement de la SDD du Ministère et le système de gestion du développement durable, en vue de la mise à jour du plan d'action de la SDD. 3. Faire une vérification du système de gestion du développement durable suivant le cycle triennal de mise à jour de la SDD. 4. Réexaminer et modifier les procédures du système de gestion du développement durable selon un cycle triennal.

Initiatives horizontales ou collectives

Le Ministère entend collaborer encore plus étroitement avec ses partenaires – les organismes du Portefeuille, les autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, d'autres organisations nationales, dont des organisations bénévoles, et des organismes internationaux – afin de faire avancer le programme de sécurité publique du gouvernement. Voici certaines initiatives qu'il mène à cet effet avec ses principaux partenaires :

Initiative collective	Liste des partenaires	Page de référence du RPP
Initiative de lutte contre le crime organisé	Solliciteur général, GRC, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Environnement Canada, SCRS et Mohawks d'Akwesasne	Pages 14-15
Stratégie de contrôle du tabac	Solliciteur général, Santé Canada, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada et Mohawks d'Akwesasne	Pages 15, 21
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	Solliciteur général, ministère de la Justice et GRC	Pages 15-16
Initiative anticontrebande	Solliciteur général, GRC, Agence des douanes et du revenu du Canada et ministère de la Justice	Page 15
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité	Solliciteur général, GRC, ministère de la Justice, Agence des douanes et du revenu du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Page 15
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones	Solliciteur général, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Fondation autochtone de guérison	Page 18

Initiative collective	Liste des partenaires	Page de référence du RPP
Accès légal	Solliciteur général, GRC, SCRS, Défense nationale, Industrie Canada et ministère de la Justice	Page 13
Capacité du Canada de combattre le terrorisme	Solliciteur général, Défense nationale, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Transports Canada, Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, ministère de la Justice, Affaires étrangères et Commerce international, Environnement Canada, Service canadien du renseignement de sécurité, GRC et provinces/territoires/intervenants de première ligne	Pages 12-13
Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador	Solliciteur général, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Santé Canada et GRC	Page 21
Intégration de l'information de la justice(IIJ)	Solliciteur général, Agence des douanes et du revenu du Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice, Commission nationale des libérations conditionnelles, Secrétariat du Conseil du Trésor et GRC	Pages 23-24

Section VI : Renseignements complémentaires

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité	L.R., c. C-23, dans sa version modifiée
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	L.C., 1992, c. 20, dans sa version modifiée
Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance (renseignements de sécurité)	L.C., 2001, c. 41
Loi sur le casier judiciaire	L.R., c. C-47, dans sa version modifiée
Loi sur le ministère du Solliciteur général	L.R., c. S-13, dans sa version modifiée
Loi sur l'identification par les empreintes génétiques	L.C., 1998, c. 37, dans sa version modifiée
Loi sur les prisons et les maisons de correction	L.R., c. P-20, dans sa version modifiée
Loi sur la Gendarmerie royale du Canada	L.R., c. R-10, dans sa version modifiée
Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada	L.R., 1970, c. R-10, dans sa version modifiée
Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	L.R., c. R-11, dans sa version modifiée
Loi sur le transfèrement des délinquants	L.R., c. T-15, dans sa version modifiée
Loi sur le programme de protection des témoins	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur la médaille canadienne du maintien de la paix (par. 7(2))	L.C., 1997, c. 31
Loi sur la citoyenneté (art. 19.3)	L.R., c. C-29, dans sa version modifiée
Loi réglementant certaines drogues et autres substances (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
Code criminel (art. 83.05, 83.07, 83.09, 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 749, 760)	L.R., c. C-46, dans sa version modifiée
Loi sur l'équité en matière d'emploi (par. 41(6))	L.C., 1995, c. 44
Loi sur l'accise (art. 66)	L.R., c. E-14, dans sa version modifiée
Loi sur l'extradition (art. 66, 77, 78, 79)	L.C., 1999, c. 18
Loi sur les armes à feu (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
Loi sur l'immigration (art. 77, 78, 82)	L.C., 2001, c. 27
Loi sur la défense nationale (par. 276.3(2) et (3))	L.R., c. N-5, dans sa version modifiée
Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (art. 4, 10, 14, 25, 36, 37, 39, 44, 45, 47, 48)	L.C., 1999, c. 34
Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (art. 60.1)	L.C. 2000, c. 17, dans sa version modifiée
Loi sur les infractions en matière de sécurité (art. 6)	L.R., c. S-7
Loi sur la statistique (art. 29)	L.R., c. S-19, dans sa version modifiée

Personnes à qui s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Nicole Jauvin	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Sécurité nationale	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Politiques stratégiques et programmes	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Patricia Hassard	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Eva Plunkett	Sous-solliciteur général adjoint par intérim, Gestion ministérielle	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Christine Miles	Directrice générale par intérim, Police et application de la loi	(613) 990-6693	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Mary Campbell	Directrice générale, Opérations stratégiques	(613) 991-2952	(613) 990-7023
Maurice Archdeacon	Inspecteur général du SCRS	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général, Communications	(613) 991-2743	(613) 993-7062
Greg Wright	Directeur exécutif, Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Janis Gardiner	Directrice, Coordination et liaison	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Richard Fiutowski	Services juridiques	(613) 991-2886	(613) 990-8307
Adresse du Ministère : 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

INDEX

A

accès légal, 12, 15, 42
accords tripartites en matière de police, 9, 24
amélioration de l'exercice des pouvoirs et de la responsabilisation, 12, 23
approche correctionnelle judicieuse, 12, 20, 21, 22
approches novatrices pour la police des Premières nations, 12, 24
architecture, normes et outils communs, 26

B

Bureau de l'enquêteur correctionnel, 4, 6

C

Comité externe d'examen de la GRC, 4, 5
Commission des plaintes du public contre la GRC, 4, 5
Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 4, 5, 10, 42
crime organisé, 1, 17, 24, 41

D

développement durable, 38, 39

G

Gendarmerie royale du Canada, 4, 10, 43
gestion des ressources humaines, 13, 29
Gouvernement en direct, 13, 27, 29

I

Initiative anticontrebande, 18, 41
Initiative entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, 28
Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, 18, 41
initiatives communautaires autochtones, 21
initiatives horizontales ou collectives, 41
Intégration de l'information de la justice, 42
intégration de l'information de la justice, 26

J

justice réparatrice, 12, 20, 21

L

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, 43
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 43
lutte contre le terrorisme, 14, 42

M

modernisation de la fonction de contrôleur, 12, 30

O

ordre public, 12, 17

P

Plan national de lutte contre le terrorisme, 15
Politique sur la police des Premières nations et Programme des services de police des Premières nations, 23
prévention du crime, 18, 21, 41
programme de sécurité publique, 1, 2, 4, 9, 12, 41

R

Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, 26
responsabilité de donner au ministre une garantie impartiale au sujet des activités opérationnelles du SCRS, 12, 15
résultats stratégiques, 10, 12, 13
révision de la législation et élaboration de politiques, 12, 21

S

sensibilisation du public, 13, 29
Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 4, 5, 10, 42, 43
Service correctionnel du Canada, 1, 4, 5, 6, 10, 41, 42
Stratégie de contrôle du tabac, 24, 41
Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador, 42